

# L'OCCUPATION ALLEMANDE À BRESSUIRE

## 1940-1944

Jocelin Monneau<sup>1</sup>

A la veille de l'invasion allemande, la ville de Bressuire, située dans le nord-ouest du département des Deux-Sèvres, compte un peu plus de 5 000 habitants<sup>2</sup>. Bressuire est avec Thouars l'une des plus importantes villes du nord des Deux-Sèvres, tant en terme démographique qu'en terme économique. La ville s'appuie sur un territoire, le bocage bressuirais, plutôt rural dans lequel Bressuire fait office de marché pour les artisans et commerçants souhaitant écouler leurs marchandises. Précisons que l'arrivée du chemin de fer en 1866 a fait de Bressuire un nœud ferroviaire à

---

<sup>1</sup> L'article qui suit est une version remaniée du mémoire de Master 1 que Jocelin Monneau a soutenu en juin 2019 à l'Université de Poitiers, sous la direction de M. Eric Kocher-Marboeuf. Son titre : *Les exigences allemandes envers la ville de Bressuire sous l'Occupation*.

<sup>2</sup> Source INSEE

l'échelle régionale. La ville est ainsi reliée à La Roche-sur-Yon (Vendée), Cholet (Maine-et-Loire), Niort et Thouars (Deux-Sèvres) ainsi que Poitiers (Vienne) via Parthenay. Les échanges commerciaux de Bressuire avec son arrière-pays ont pu se développer, les techniques modernes qui sont apparues ont bénéficié à l'agriculture et à l'industrie. En 1940, Bressuire dispose également d'une usine à gaz ainsi que d'une gare de marchandises, infrastructures qui allaient être très utiles aux autorités allemandes. Capitale du bocage bressuirais, elle accueille également une sous-préfecture, à partir de 1942<sup>3</sup>.

Maire de Bressuire, René Héry est bressuirais de naissance et se consacre à sa ville et à son territoire depuis 1896, année où il est élu conseiller municipal avant de devenir maire en 1901, fonction qu'il occupera pendant 40 ans. Il est également sénateur des Deux-Sèvres depuis 1920. De sensibilité radicale, René Héry est attaché au modèle républicain, défenseur des droits de l'Homme. En accord avec ses principes, il s'abstient de voter les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain le 10 juillet 1940<sup>4</sup>. C'est lui qui va devoir composer avec les autorités allemandes durant les premiers mois de l'occupation de la ville.



Portrait de René Héry, par Francis Saunier  
Coll. HPB.

Au moment où la France déclare la guerre à l'Allemagne suite à l'invasion de la Pologne, de nombreux travailleurs, réfugiés et soldats polonais sont présents sur le territoire national. Grâce à l'appel lancé par l'ambassade de Pologne aux citoyens polonais résidant en France, deux divisions sont constituées : la 2<sup>e</sup> division de chasseurs à pied et la 4<sup>e</sup> division d'infanterie, sur le site de Véluché situé non loin d'Airvault, ainsi que

<sup>3</sup> La sous-préfecture de Bressuire avait été supprimée en 1926 et les services transférés à Parthenay.

<sup>4</sup> Anne-Sarah BOUGLÉ-MOACLIC, « René Héry, portrait d'un anti-suffragiste », *Revue d'Histoire du Pays Bressuirais*, bulletin N°69, 2013, p. 5-14.

dans d'autres communes voisines<sup>5</sup>. Bressuire fait partie de ces villes qui vont accueillir plusieurs centaines de soldats polonais. Lorsque l'offensive allemande débute le 10 mai 1940, la division polonaise est envoyée dans le nord-ouest afin de participer à la Campagne de France.

L'offensive allemande provoque la déroute de l'armée française qui peine à se réorganiser. Après la prise de Paris, le 14 juin, l'armée allemande progresse rapidement vers l'ouest de la France.

A l'approche de l'ennemi, une mobilisation de tous les moyens permettant de défendre Bressuire a été lancée. Ainsi on apprend, dans la correspondance entre la Mairie et la Sous-préfecture, que le 16 juin 1940, la Gendarmerie a demandé à la municipalité de publier un avis pour inciter les détenteurs de fusils de chasse à les déposer à la mairie afin d'assurer la défense du territoire<sup>6</sup>. En quelques jours, fusils et munitions ont afflué à l'hôtel de ville.

Thouars est occupée le 20 juin 1940. Bien qu'elle soit ralentie par de violentes altercations avec des lambeaux de l'armée française, la *Wehrmacht* poursuit sa progression vers le sud en empruntant l'axe Thouars-Bressuire.

Le 22 juin, les Bressuirais sont témoins du repli des restes de l'armée française vers le sud avec du matériel militaire ainsi que des chars Renault<sup>7</sup>. Une centaine de soldats décide de rester pour défendre la ville, ce sont principalement des Cadets de Saumur<sup>8</sup>, épaulés par des Sénégalais et des éléments issus de régiments en déroute. Le matériel dont ils disposent pour résister est très rudimentaire, mais des soldats parviennent à organiser une défense à partir du boulevard de Thouars et de la place Labate en installant des barricades en attendant l'ennemi. Les Allemands traversent Saint-

---

<sup>5</sup> Guy-Marie LENNE. *Petite histoire de Bressuire*, Geste éditions, Coll. Petite Histoire, 2007, p. 129-134.

<sup>6</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4 H 60, Correspondance Sous-préfecture, Préfecture, Ministère, 1940, 1941.

<sup>7</sup> Bernard AUMOND, Guy-Marie LENNE, « L'entrée des Allemands à Bressuire le 22 juin 1940 », *Revue d'Histoire du Pays Bressuirais*, 2002, bulletin N°51, p. 75-80.

<sup>8</sup> Les Cadets de Saumur sont les élèves de l'école de cavalerie de Saumur. Avec l'ensemble de leurs cadres, les cadets de Saumur, sous les ordres du colonel Michon, vont assurer la dernière résistance à l'invasion allemande.

Porchaire, remontent le boulevard et commencent à bombarder la ville. Des maisons sont incendiées ainsi que des dépendances et des garages, le long du boulevard, sur la place Labate, la rue de la Cave. Pour la première fois depuis les guerres de Vendée, Bressuire subit l'épreuve du feu. Puis c'est au tour de l'artillerie de plus gros calibre d'entrer en action et qui ouvre le feu depuis Noirterre. De nombreux immeubles sont alors atteints au niveau de



Ci-dessus, atelier Dubost route de Thouars, après les bombardements.

Ci-contre, Maison Rebillard, rue de la Cave, atteinte par un projectile.

*Photographies, Coll privée.*

la route de Thouars, jusqu'au centre-ville, l'église Notre-Dame comprise.

Les combats durent trois heures, les cadets de Saumur ne peuvent résister longtemps et finissent par décrocher dans la nuit pour se replier en direction de Niort, emportant avec eux un certain nombre de revolvers déposés à l'hôtel de ville, mais aussi des vivres, des vêtements pris dans des maisons particulières. Les Allemands entrent finalement dans la ville et comptent peu de pertes, alors que du côté français neuf civils sont tués



sous les bombardements ainsi que trois soldats. Des habitants sont alors réquisitionnés pour enlever les corps des civils et militaires tués<sup>9</sup>.

Le 22 juin 1940 a donc une double signification pour la population bressuiraise. Au moment même où l'armée allemande occupe la ville<sup>10</sup>, la délégation française qui avait été dépêchée à Rethondes par le maréchal Pétain, signe l'armistice. La ville est rattachée à la zone d'occupation et voit ses élus passer sous la tutelle de l'autorité allemande.

---

## 1940 : S'INSTALLER À BRESSUIRE

---

### **Les premiers jours : se loger à Bressuire**

Lorsque la prise de la ville fut assurée par la *Wehrmacht* suite au retrait des forces françaises, il fallut aux occupants s'établir de façon permanente, et notamment se loger. L'intérêt des officiers allemands pour les grandes maisons et hôtels particuliers ne date pas de la Seconde Guerre mondiale ; lors de la précédente guerre (1914-1918), on constatait déjà chez les officiers allemands, pour la plupart issus de la noblesse prussienne, ce désir de se loger dans les plus beaux bâtiments, qu'ils soient publics ou privés, dans les territoires du nord-est de la France alors occupés.

L'histoire se répète donc en ce mois de juin 1940. Les autorités allemandes décident d'établir le poste de commandement au château Allonneau, à l'origine appelé château de la Bruchetière. Ce dernier était la propriété de Edouard Allonneau, président du tribunal de Bressuire qui l'habita jusqu'à sa mort en 1939. Paul Cluzeau (ou Cluzot), résidant à Paris, en avait hérité à la suite de la mort de Mme Allonneau en 1940. Le poste de

---

<sup>9</sup> A l'initiative de l'association *Les Amis du Vieux Bressuire*, une plaque mémorielle où figurent les noms des victimes a été apposée sur le mur de la résidence Aubry à l'angle du boulevard de Thouars.

<sup>10</sup> Lors de la visite du général de Gaulle à Bressuire en 1948, ce dernier dira que c'est ici que fut livrée la dernière bataille de la Bataille de France. In Roger GRASSIN, « Les hauts de Bressuire : la place Labate », *Revue d'Histoire du Pays Bressuirais*, 2016, bulletin 75, Bressuire, p. 5.

commandement installé au château devient ainsi l'*Ortskommandantur*<sup>11</sup> 803 avant de devenir la *Kreiskommandantur* 803<sup>12</sup>.



Photographie du château Allonneau prise par un soldat allemand.  
(Date inconnue)

Arch. Mun. Bressuire

170 Allemands sont établis à Bressuire en juillet 1940, soit 2 officiers (*offiziere*), 22 sous-officiers (*unteroffiziere*) et 146 hommes de troupe (*mannschaften*)<sup>13</sup>. La consultation des archives municipales a révélé le nom des différents officiers établis à la *Kreiskommandantur* au début de l'occupation ainsi que leurs grades respectifs ; c'est le Major Bolten, considéré comme le *Kreiskommandant*, qui dirige les opérations, il possède le titre de docteur et est secondé par les *Hauptmann*<sup>14</sup> Goehring et Hoffmann.

Si les sous-officiers et hommes de troupe sont hébergés la plupart chez l'habitant, l'officier supérieur et sa suite logent chez le docteur Didier Bernard, propriétaire d'une grande maison bourgeoise au château de

<sup>11</sup> Ortskommandantur : Unité de commandement au niveau d'une localité.

<sup>12</sup> Kreiskommandantur : Unité de commandement au niveau d'un arrondissement

<sup>13</sup>. Guy-Marie LENNE, « L'Occupation à Bressuire à travers l'objectif d'un soldat de la Wehrmacht », *Revue d'Histoire du Pays Bressuirais*, 2017, bulletin N°76, p. 83.

<sup>14</sup> Hauptmann : Capitaine.

Bressuire, de style néogothique,<sup>15</sup>. Didier Bernard<sup>16</sup>, 61 ans en 1940, est un ancien de la Grande guerre dont il est ressorti décoré<sup>17</sup>. De 1912 à 1925, il siège au conseil municipal. En 1940, il exerce toujours sa profession de dentiste au château. Le docteur Bernard et sa famille se voient donc contraints de partager leur grande maison avec les Allemands. Notons que les relations entre les propriétaires du château et les Allemands resteront strictement formelles ; en effet à aucun moment, les Allemands et la famille Bernard ne partageront la même table.



Didier BERNARD

Photographie Coll. privée.

Aucun document n'explique ou ne justifie les motivations qui ont incité les autorités allemandes à choisir le château Allonneau pour devenir la *Kreiskommandantur*. En plus d'accueillir le poste de commandement, un cercle des officiers (*Kasino*) y est installé. Par ailleurs, dès octobre 1940 la maison close située rue de la Bobinette devient *Wehrmachtbordell*<sup>8</sup>.

Établir une *Kreiskommandantur* à Bressuire, c'était s'assurer, pour les autorités allemandes, de la bonne diffusion et de l'exécution des exigences et réquisitions qu'elles ordonnent et émettent. Le choix d'installer le poste de commandement à Bressuire allait de soi ; capitale du bocage, Bressuire s'appuie sur un large arrière-pays. Ajoutons que la suppression de la sous-préfecture<sup>19</sup> survenue en 1926, a fait du maire de Bressuire le

<sup>15</sup> En 1876, le père de Didier Bernard, Bathilde, avait acheté le château féodal de Bressuire et fait construire une grande maison bourgeoise dans le style néogothique, alors très en vogue à cette époque.

<sup>16</sup> Guy-Marie LENNE, « Didier Bernard, résistant bressuirais », in *Écrits d'Ouest*, 2007, n°15.

<sup>17</sup> Didier Bernard participe à l'intégralité de la guerre 14-18, où il sera affecté à différents secteurs. En avril 1918 il est intoxiqué par les gaz. A la fin de la guerre il est décoré de la Croix de guerre et de la Légion d'honneur.

<sup>18</sup> Stéphanie DEVEAU, Marylise HIRTZ, « La prostitution à Bressuire (1856-1946) » in *Revue d'Histoire du Pays Bressuirais*, 2005, Bulletin N°54, p.63.

<sup>19</sup> La sous-préfecture de Bressuire est rétablie en 1942 avec la nomination de M. Lem.

principal représentant du pouvoir exécutif à l'échelle locale.

Mythe plus que réalité, d'aucun ont prétendu, bien après les événements, que cette installation des Allemands dans les principaux bâtiments de la ville avait donné lieu à un travail de repérage. Des éléments d'une « cinquième colonne<sup>20</sup> » seraient venus à Bressuire dans les années 1930 pour collecter des informations importantes, transmises ensuite aux autorités d'outre-Rhin. Des Bressuirais auraient même loué des chambres à des individus qui ne leur paraissaient aucunement suspect ; ils eurent la désagréable surprise de découvrir qu'il s'agissait en fait d'officiers allemands. Laissons-là ces divagations.

L'article 18 de la convention d'armistice définit que « les frais d'entretien des troupes d'occupation sur le territoire français seront à la charge du Gouvernement français<sup>21</sup> ». Afin de loger la troupe et ses équipements, les autorités allemandes réquisitionnent divers bâtiments comme les écoles : écoles supérieures, de garçons, boulevard Nérison et de filles, boulevard de Poitiers, l'école maternelle (rue René Héry aujourd'hui)<sup>22</sup>. L'hôpital-hospice est en partie réquisitionné, quant au collège Notre-Dame, les 2/3 se retrouvent occupés par les Allemands. Les hôtels ne sont pas en reste : hôtel de France, Moderne, du Commerce et des Trois Marchands. Ajoutons que même l'hôtel de ville de Bressuire n'y échappe pas ; l'ennemi s'empare de la salle des mariages.

En plus d'occuper les bâtiments les plus importants de la ville, les autorités allemandes occupent complètement les halles publiques. Même les logements des gardiens de la prison de Bressuire sont réquisitionnés (la

---

<sup>20</sup> La « cinquième colonne » est un mythe récurrent dans l'imaginaire collectif. L'expression apparaît lors de la Guerre d'Espagne, dans la bouche du général franquiste Mola dans un souci de propagande. Elle est reprise ensuite au moment de la Drôle de guerre en France puis à la Libération en 1944 pour faire référence à des ennemis de l'intérieur qui auraient préparé l'arrivée des Allemands en 1940. Mais la présence de cette « cinquième colonne » dans l'entre-deux-guerres ne repose sur aucune réalité historique.

<sup>21</sup> Convention d'armistice – Texte de l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940, *Université de Perpignan*, disponible sur <http://mjp.univ-perp.fr>, [consulté le 20 février 2019].

<sup>22</sup> Histoire et patrimoine du bressuirais, *Dictionnaire des noms de rues de Bressuire*, Geste éditions, 2008.

prison n'accueille plus de prisonniers depuis 1934)<sup>23</sup>.

Si les bâtiments publics font l'objet d'une occupation militaire dès juin-juillet 1940, les maisons et autres appartements privés ne sont pas épargnés : chambres, mais aussi garages, ateliers, dépendances, un peu partout en ville...

Ces nombreuses réquisitions s'accompagnent de divers pillages qui causent un certain émoi dans la ville. Très vite les plaintes affluent auprès de la municipalité, demandant des réparations. Celle-ci peine à s'organiser, à donner des réponses et venir en aide aux Bressuirais. Dans les lettres qu'il

Bressuire le 22 Juillet 1940,

Je soussigné, Rambault Joseph, exploitant la ferme de Saint-Gyprien, à Bressuire, Deux-Vieilles, déclare avoir eu des soldats allemands avec leurs chevaux, du 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1940. Pendant ce temps ils nous ont pris, pour leur ravitaillement :

X	Quatre mille kilos de foin, d'une valeur de	1920 <sup>F</sup> (48 <sup>F</sup> les 100 K.)
X	cinq cents kilos de paille, d'une valeur de	140 <sup>F</sup> (28 <sup>F</sup> les 100 K.)
	un demi-hectare de foinage vert d'une valeur de	300 <sup>F</sup>
X	cent kilos d'avoine d'une valeur de	120 <sup>F</sup>
	Arrente kilos de son d'une valeur de	30 <sup>F</sup> (100 <sup>F</sup> les 100 K.)
	cinquante kilos de pommepotone d'une valeur de	150 <sup>F</sup> (3 <sup>F</sup> le K.)
	deux fûts à vin en bon état d'une valeur de	200 <sup>F</sup> (100 <sup>F</sup> la pièce)
	vingt fagots de bois d'une valeur de	60 <sup>F</sup> (3 <sup>F</sup> le fagot)

Soit une fourniture dont le montant s'élève à 3120 francs.

*Auzouin.*  
Solhas & Bree Brestois  
Rambault

**Demande d'indemnisation de Joseph Rambault, le 22 juillet 1940, à la suite de réquisitions allemandes, chez lui, entre le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet.**

Arch. Mun. Bressuire, 4H52.

échange avec le sous-préfet, René Héry parle avant tout de « dégradation » de « déprédation » lorsqu'il évoque les réquisitions allemandes. Le maire

<sup>23</sup> Annie DE KIEBER, « La prison panoptique de Bressuire », *Histoire et Patrimoine du Bressuirais*, 2017, bulletin N°77, Bressuire, p. 5-32.

s'efforce de consigner et rapporter au sous-préfet les troubles survenus durant le passage des soldats allemands<sup>24</sup>.

René Héry parle de meubles récupérés par les soldats allemands sans réquisition, il précise au passage que les Allemands recherchent particulièrement les meubles anciens. On apprend dans les lettres du maire qu'il s'est rendu à plusieurs reprises auprès de la *Kommandantur* afin de protester contre les spoliations de mobilier appartenant à des particuliers : « J'ai protesté trois fois près de la commandantur [sic], dans des conditions pénibles.<sup>25</sup> »

Sous les halles, les Allemands démolissent les bancs et étals avoisinants. Rappelons qu'en 1940 ces halles sont nécessaires pour l'organisation des marchés en vue de ravitailler la ville. Autres dégradations ayant eu lieu en juillet 1940, celles de l'école privée des religieuses de la Sagesse où des meubles sont jetés par les fenêtres pour être remplacés par d'autres meubles.

Après le mobilier réquisitionné ou spolié, c'est au tour des objets précieux d'être confisqués par les autorités allemandes, l'un des faits les plus marquants relevés par le maire de Bressuire concerne un lustre en porcelaine de Sèvres, d'époque Louis XIV, appartenant à un docteur de la ville, sans que l'on en sache davantage sur son estimation qui s'avère difficile.

Dans un souci d'alléger les contraintes qui accablent ses administrés René Héry propose aux autorités allemandes, plutôt que de piller des maisons, de s'approvisionner dans les magasins de meubles de la ville, voire même d'aller chercher à Nantes ce qui manque à Bressuire.

Ajoutons enfin au chapitre des pillages qu'ils ne sont pas tous le fait des Allemands. L'ancienne prison de la ville qui accueillait le cantonnement des troupes polonaises<sup>26</sup> est visitée à plusieurs reprises durant le mois de juin par de nombreuses personnes dont le maire ne précise pas l'identité,

---

<sup>24</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 60, Correspondance Sous-préfecture Préfecture Ministère, 1940 à 1941.

<sup>25</sup> *Idem.*

<sup>26</sup> Guy-Marie LENNE, *Petite histoire de Bressuire*, Geste éditions, 2007, p. 129-134.

qui n'hésitent pas à se saisir des équipements laissés par les militaires (couvertures, vêtements, chaussures...). La prison n'étant plus surveillée suite au retrait des troupes françaises, la municipalité n'est pas à ce moment-là en mesure d'assurer la surveillance des lieux et se tourne donc vers la sous-préfecture afin d'espérer une aide de l'Etat.

### **Les premières réquisitions et les premières plaintes**

La correspondance entre le sous-préfet de Parthenay et le maire René Héry, relativement importante durant le mois de juillet, permet de dresser un état de la situation.

Si les affaires courantes sont évoquées dans les lettres du maire, celles concernant les multiples questions que ses administrés lui soumettent démontrent que la situation est inédite tant dans la gestion que pour les réponses apportées. René Héry s'efforce de hiérarchiser les incidents, via un aide-mémoire, afin que son interlocuteur, le sous-préfet Robert<sup>27</sup>, puisse apporter les réponses adéquates. Il est question dans les lettres du maire de Bressuire de documents à fournir afin de prouver et d'estimer les dommages, qu'ils soient humains ou matériels, liés aux bombardements, des vols ayant eu lieu à la prison et des multiples plaintes déposées auprès du procureur de la république, de la récupération des armes déposées à l'hôtel de ville et du paiement des fournitures allemandes qui commence à devenir urgent.

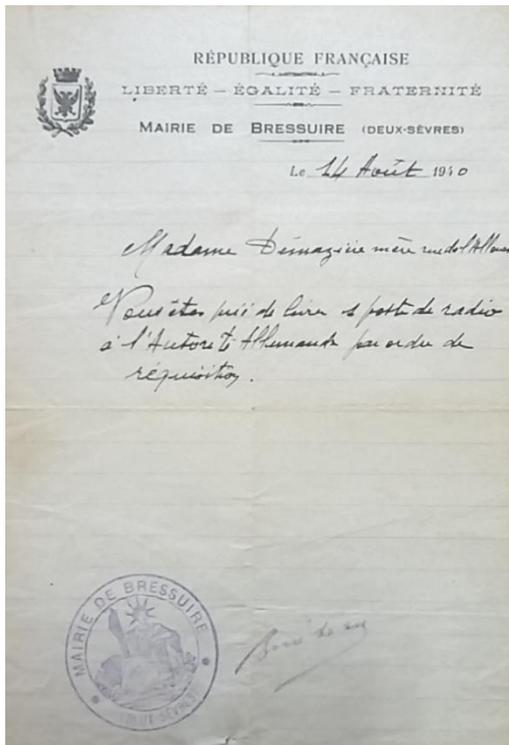
Afin de donner un aperçu des événements, il convient de relater un état de la situation rapporté par René Héry, en post-scriptum à l'une de ses lettres, au sous-préfet de Parthenay : « La mairie est écrasée de besognes exceptionnelles en dehors même de celles résultant de l'occupation : cartes d'alimentation, tickets de suivi, recensement des réfugiés etc., etc. » Cette déclaration du maire de Bressuire témoigne du désarroi dans lequel l'administration locale est plongée durant les premières semaines de l'occupation allemande. Les voies de recours semblent limitées, le ton emprunté dans les lettres de René Héry au sous-préfet en témoigne, bien qu'il soit marqué d'une certaine familiarité : « mon très cher sous-préfet, je

---

<sup>27</sup> M. Robert fut nommé sous-préfet de Parthenay le 17 juillet 1939 et occupa ce poste jusqu'en octobre 1942.

regrette bien que vous n'ayez pu prendre un peu de loisir pour vous détendre dans une certaine mesure des questions dont vous avez été accablées ce matin.<sup>28</sup> »

Le mois de juillet 1940 voit les premières réquisitions de l'autorité allemande et celle des postes TSF<sup>29</sup> est significative.



**Ordre de réquisition de poste de TSF établi par la Mairie de Bressuire.**

Arch. Mun. Bressuire, 4H 37.

La population bressuiraise était en partie équipée en poste de radio, appelés postes de T.S.F. Sur ordre de la *Kreiskommandantur*, le maire de Bressuire envoie durant l'été 1940<sup>30</sup> une série de convocations, adressées aux propriétaires de postes de T.S.F. en vue de réquisitions futures par les autorités allemandes. Ces convocations émises par la Mairie de Bressuire s'inscrivent dans le cadre de l'un des articles de la convention d'armistice de juin 1940. L'article 14 énonce en effet que « tous les postes émetteurs de T.S.F. se trouvant en territoire français doivent cesser sur-le-champ leurs émissions. La reprise des transmissions par T.S.F. dans la partie du territoire non occupé sera soumise à une

réglementation spéciale<sup>31</sup> ». Cet article prévoit la réquisition des postes émetteurs de T.S.F pour les français se trouvant dans le territoire occupé –

<sup>28</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4 H60, Lettre de René Héry, datée du 18 juillet 1940, adressée au sous-préfet de Parthenay, Correspondance Sous-préfecture, Préfecture, Ministère.

<sup>29</sup> TSF : Téléphonie ou télégraphie sans fil. Il s'agit ici de postes récepteurs de radio.

<sup>30</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4 H37, Réquisitions des postes de radio, 1941.

<sup>31</sup> Convention d'armistice – Texte de l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940, [consulté le 20 février 2019] disponible sur <http://mjp.univ-perp.fr>.

ce qui est le cas de Bressuire – afin de contrôler l'accès de la population à l'information.

Rapidement les services de la mairie de Bressuire parviennent à recenser les propriétaires de postes de radio avec leurs identités, leurs adresses, la marque et le numéro du poste qu'ils détiennent. Les premiers

Postes de Radio réquisitionnés.

Propriétaire	Adresse	marque Radio Ateller	N°
Gare de Bressuire			N°29.206
- D° -		- Marconi	N°31.729
X M. BERGATE	Bard, Foch	ni marque, ni numéro	N°2306015
→ FUZEAU	tabaca Rio Gambetta	- Ducretet	N°B 447
→ BERNARD	restaurant Place Dupin	- Herbor	N°6057
→ BILLY	bijoutier, rue de la Richette	pas de marque	N°4125
→ GROUILLAU	restaurant, rue Gambetta	- G.	N°215 A 29
→ FOUAD	couturière, route de Nantes	- Philips	N° 8° 879
→ ARRIGNON	restaurant, Place E. Zola	- Nova Type 634 série 14	N°II408
→ BERTHOUREAU	rue de Juilliot	- Gody	N°139.979.I38
MARILLAUD	tissus, rue Gambetta	- Audios Type 6424	N°
HANON	coiffeur, rue de la Richette	- Ortho Haut Parleur sans N°	N°039
MANTHIEAU	café, rue Doumer	- Hardison	N°039
BILLY	restaurant, Place E. Zola	- Haut parleur Musicalpha	N°56-III74
RETAILLEAU	dentiste, Square Gare	- de Wald	N° 020978
TSCHANZ	chaussure, rue de la Richette	- Atlantic	N°2736III4267
GARAND	Bon Marché, rue Gambetta	- Ducretet Thomson	N° 73.719
GABORIEAU	rue des fosses	- Made M U.S.A	N° 970.827
MAUSION	place Notre Dame	- M.P.A.R	N° 2.374.263
HANRAS	rue Dagesclin	- Eserson	N° 8 IB.657
HICHO	chirurgien rue Dagesclin	- Radiala	N° 583
BERTRAND	§ AUTCHAUD Hotel Moderne	- Pickup	N° C 402
DEMAZIERES	rue de l'Allouette	- Gramdin	N° 6.667
ROBIN	rue du gaud'eau	- Pickup	N° 12.720
ALBERT	Boucher place Baile Zola	- Philips N° 526	N° 175.310
→ GÉLOT	Epicier Bd. Aubry	- Gécalmit	N° 106.706
NANCIE	rue de la Cave	- Gramont	N° 61.633
BAHAKIAN	place Carhot	- E.R cas	N° 520.018
Cathelineau	rue F. Buisson	- Ducretet Thomson	N° 74522I3224
GIBET	rue F. Buisson	- Ducretet Thomson	N°2002220I
CROUC	Bd. Cl. Aubry	- Gramont Type 707	N° 3.250
COUDREAU	Bd. Joffre	- Gody	N° 5.407
TALBOT	Bd Joffre	- Radiola	N° 1.057 M
LECOMTE	MADRICE Bd. Joffre	- Gody	N° 14.809
GOYAULT	rue du Prénes	- Sonora	N° 55.106
GAUDIN	Bd. Joffre	- GRAMMONT type 915	N° 1.457
→ BERNARD	Café rue Briand	- Gody	N° 2.033
GAUTHIER	Bd. Joffre	- Eserson	N° 5.191
CHARBIER	Ve. Bd. Aubry	- Gody	N° 11.867
BOHNET	rue Buisson	- T	N° 6.43M
NIVET	rue Buisson	- Arts Sciences	N° 959
X MENAGER	rue Buisson	- Philips N° 555	N° AP 1029 E C
MANGEARD	route de Thouars	- Philips	N° 456 A 020
BERTHOUREAU	Ve Bd Aubry	- GODY	N° 42.204
GOURDON	Facteur place Labâte	- L.M.T type 65	N° 06931.I22
BLAIS	rue du Général Sarrail	- Grammont type 715	N° 250.068
BOULAIS	rue du Général Sarrail	- Ducretet Thomson	N° 432416631C
BILLAUD	rue Sarrail	- H.P.S	N° 1255.8947
Melle BOUCHET	rue Sarrail	- sans marque	N° 25.867
GOURDON	rue du Cl. Sarrail	- Gody	N° 36.275
VASLIN	place Labâte	- Philips	N° 36.275

Liste des postes de radio réquisitionnés, page 1 sur 2, non datée

Arch. Mun. Bressuire, 4H 37.

avis de réquisitions sont rédigés par le maire dès le mois de juillet 1940, afin d'inviter les propriétaires de poste de T.S.F à se rendre dans les plus brefs délais à la mairie de Bressuire. 70 personnes ont reçu un avis de réquisition entre les mois de juillet et octobre 1940. La correspondance entre le maire de Bressuire et la préfecture des Deux-Sèvres nous apprend que lors de la réquisition des postes de T.S.F. par les autorités allemandes, aucun bon n'a été signé par la *Kreiskommandantur* de Bressuire.



**Radio Grammont 707**  
doctsf.com

On apprend ainsi qu'à la fin du mois d'août, 39 appareils ont dû être fournis aux troupes d'occupation, certains ont été achetés en magasin, mais le plus grand nombre a été pris dans les cafés et les hôtels. Puis, lorsque les postes de radio ont commencé à manquer, ce sont vers les particuliers que les autorités allemandes se sont tournées. Ces dernières avertissaient qu'elles pouvaient selon « le cas des propriétaires » leur restituer leur appareil<sup>32</sup>.

Destinataire des plaintes des propriétaires de postes de T.S.F durant la fin de l'année 1940 et le début de l'année 1941, le maire de Bressuire a envoyé de nombreuses lettres au préfet de Niort afin de lui rapporter la situation de ses administrés, demandant si les propriétaires pouvaient espérer être remboursés du montant de l'achat de l'appareil.

Afin de pourvoir à la gestion de ces réquisitions et dans la perspective d'indemnisations, les services de la mairie ont établi une liste des propriétaires de postes de radio avec le montant de la facture, le prix d'achat, le prix proposé pour l'indemnisation, la date de la notification à l'intéressé, l'acceptation ou le refus de réquisition ainsi que la date de paiement.

<sup>32</sup> Sur les 61 Bressuirais qui se sont faits effectivement réquisitionner leur poste de T.S.F, seulement 9 ont pu les récupérer.

Mais, rares sont les propriétaires à avoir demandé une indemnité pour les appareils saisis et, si aucune contestation n'a été relevée durant les réquisitions, le montant de l'indemnité proposée aux propriétaires de poste de T.S.F. a en revanche été contesté par certains. Les montants d'indemnisation proposés se chiffrent à plusieurs milliers de Francs selon le modèle et la marque de l'appareil. Les estimations proposées par les services de la préfecture des Deux-Sèvres, représentaient quasiment la moitié du montant du prix des appareils lors de leur achat.

Au bout du compte, la quasi-totalité des bressuirais détenteurs de T.S.F. s'est vue réquisitionner un poste. Les appareils ont été ensuite acheminés par train, en octobre 1940, à destination de la gare de Niort où ils ont été réceptionnés par la préfecture des Deux-Sèvres.

La lecture de la correspondance entre la mairie et la sous-préfecture laisse entrevoir la lenteur de l'administration française et traduit l'embarras dans lequel elles sont plongées au cours de cet été 1940. Les procédures de paiement des réquisitions vont être lentes ; c'est vrai pour les appareils de radio, ça le sera également pour les autres réquisitions : de draps, de chemises, de vaisselle. Les machines à écrire sont aussi réquisitionnées par les autorités allemandes, l'objectif ici étant de rendre rapidement opérationnelle l'administration allemande.

### **Les premiers rapports entre administrations allemande et française**

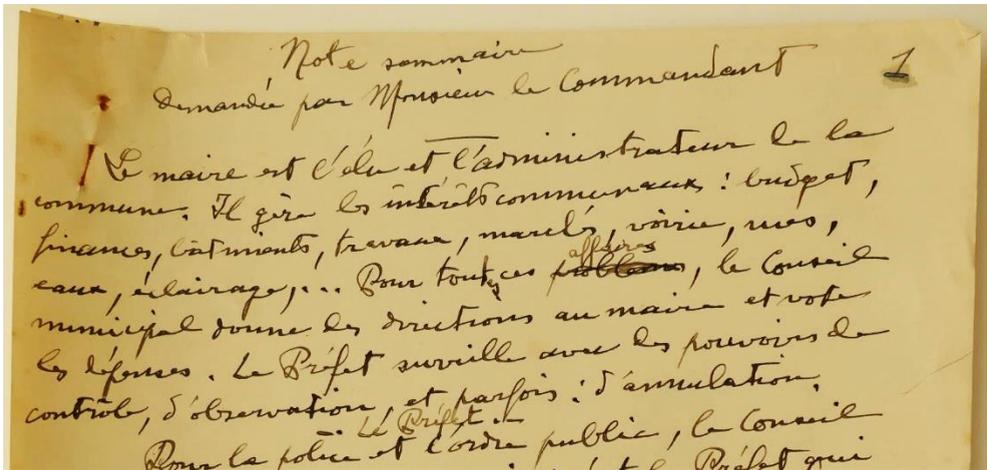
Les premiers avis émis par la préfecture des Deux-Sèvres en vue de faciliter les relations entre les élus et les autorités allemandes arrivent dans les sous-préfectures et mairies du département dès le mois juillet 1940. Le préfet agit ici en tant que relais du général commandant l'armée d'occupation. Les élus de Bressuire prennent ainsi connaissance d'un avis du 1<sup>er</sup> juillet 1940 qui rappelle les termes de la convention d'armistice signée le mois précédent. Le préfet Émile Bouché-Leclercq invite en ces termes « toutes les autorités et services administratifs français à se conformer aux réglementations des autorités allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte<sup>33</sup> ». Le mot « collaborer » ne prend pas

---

<sup>33</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940- 1944.

encore une grande importance en juillet 1940, il s'agit avant tout d'une incitation à pacifier le territoire. Rappelons que Bressuire fait partie de ces territoires ayant été témoins d'affrontements entre soldats français et allemands en juin 1940. Le mot « collaboration » allait prendre une signification tout autre à mesure que l'occupation allemande allait durer.

A Bressuire, à une date inconnue mais très certainement dès les premières semaines de l'occupation, le maire René Héry fait parvenir au Commandant de la place, et à sa demande, une « note sommaire », lui précisant quelles sont ses fonctions de premier magistrat et l'organisation administrative et judiciaire du département<sup>34</sup>. Le document se termine par les mots suivants : « Le maire soussigné est à la mairie de Bressuire depuis 1896 ; il a été réélu tous les quatre ans. Il peut se tromper mais il croit connaître ses fonctions<sup>35</sup>. »



Note sommaire rédigée par le maire de Bressuire René Héry à la demande du commandant allemand de la place de Bressuire (non datée, non signée)

Arch. Mun. Bressuire, 4H 39.

Les premiers mois de l'occupation voient donc surtout la publication d'avis émis par la préfecture des Deux-Sèvres afin de veiller à la bonne tenue de la population envers l'occupant. En effet, malgré la défaite et l'émoi qu'elle a suscité dans la population, les premiers signes de contestation ont obligé le préfet des Deux-Sèvres à intervenir par la publication d'un avis, le

<sup>34</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 39.

<sup>35</sup> *Idem*.

7 septembre 1940, adressé à tous les maires du département<sup>36</sup>, suite à des « dégradations d'affiches apposées par les autorités allemandes et des inscriptions injurieuses envers le chef de la nation allemande ». Le préfet intime l'ordre aux maires du département de veiller à la bonne conduite de leurs administrés sous risque qu'il y ait des « conséquences les plus fâcheuses voire les plus redoutables, l'autorité allemande étant décidée à ne pas les tolérer impunément ». Soulignons que les avis de la préfecture s'alignent sur la politique que l'Etat français s'apprête à développer avec l'Allemagne : « Dans les circonstances actuelles, ce n'est pas par des gestes puérils que s'affirme le patriotisme, c'est par la dignité silencieuse et par le travail opiniâtre<sup>37</sup>. »

Bien que la préfecture des Deux-Sèvres constitue le relais principal de la diffusion des revendications allemandes, la *Kreiskommandantur* à Bressuire, servie par les élus locaux, assure et veille au respect des directives qui sont émises par les plus hautes instances.

A l'échelle locale, le 18 juillet, l'Ortskommandant en place à Bressuire informe les maires des cantons de Bressuire et d'Argenton-Château d'un ensemble de règles imposées aux populations dans différents domaines de la vie quotidienne. La première concerne l'attitude que la population doit avoir lors de manifestations allemandes : « Il va de soi que lorsqu'est levé le drapeau de l'armée allemande ou lors d'autres manifestations, la population française doit avoir une attitude convenable. Le bruit et la conversation à haute voix sont inadmissibles et provocatrices. Il va de soi également que lors de l'exécution de l'hymne national allemand ou du salut au drapeau, l'on se découvre...<sup>38</sup> »

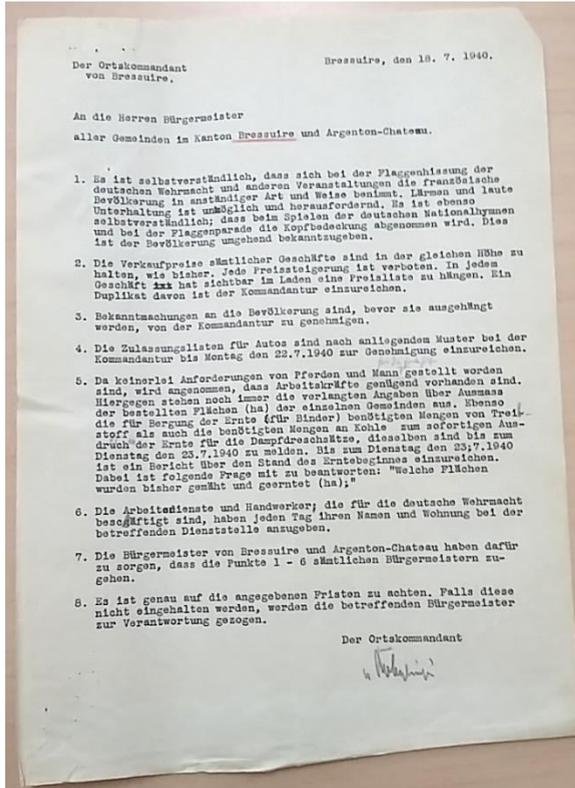
Par contre, très peu de documents conservés aux archives municipales et rédigés par la *Kreiskommandantur* concernant son rôle et sa mission, la priorité étant donnée en ces premiers mois d'occupation, à la formalisation des rapports avec les institutions locales et la population, à la gestion de l'intendance et au cantonnement des troupes.

---

<sup>36</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 39.

<sup>37</sup> *Idem.*

<sup>38</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 38, renseignements demandés par la Kommandantur de Bressuire.



L'Ortskommandant de Bressuire à  
Messieurs les maires de toutes les  
communes des cantons de Bressuire et  
Argenton-Château, 18 juillet 1940.

Arch. Mun. Bressuire, 4H 38.

Il faut attendre le mois de septembre 1940 pour voir la première note de l'*Ortskommandantur* (en septembre 1940 le poste de commandement allemand n'a pas encore pris le nom de *Kreiskommandantur*) que le maire doit relayer à ses administrés, concernant l'ouverture au public des bureaux allemands, soit tous les jours, en précisant qu'ils ne seront ouverts que de 9h à 11h et qu'il était inutile de s'y rendre l'après-midi<sup>39</sup>. Ces horaires d'ouverture feront l'objet de plusieurs missives adressées à la mairie de Bressuire afin que la population prenne connaissance de cette information. Mais bien souvent des bressuirais vont s'adresser à la *Kreiskommandantur* en dehors des heures d'ouverture. En atteste une lettre rédigée par le maire de Bressuire le 12 Août 1941 adressée à ses collègues du canton, suite à une note reçue du *Kreiskommandant*<sup>40</sup>, concernant la venue des « civils en

<sup>39</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

<sup>40</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

dehors des heures de service avec des demandes qui n'ont rien de bien urgent ». Si tel était le cas, le visiteur devait s'adresser au poste de garde de la *Kreiskommandantur* qui en avisait alors l'officier compétent par téléphone.

Les premières lettres rédigées par le *Kreiskommandant* définissent les différentes missions qui lui sont attribuées et les besoins et ordres auxquels la municipalité de Bressuire et la population devront répondre.

Le 17 juillet 1940, la préfecture des Deux-Sèvres, sur ordre de la *Feldkommandantur*, adresse un courrier au sous-préfet et aux maires du département, concernant la défense passive<sup>41</sup>. La teneur de l'avis ne laisse planer aucun doute sur le changement qui s'est opéré le 22 juin 1940 et sur la soumission des autorités de Vichy aux nouveaux maîtres : « La conclusion de l'armistice ne doit pas interrompre les mesures relatives à la défense passive. La continuation de la guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre exige, au contraire, un renforcement de la défense antiaérienne, qui doit être réglée désormais dans les départements occupés, en conformité des prescriptions en vigueur en Allemagne<sup>42</sup>. »

Les villes du département doivent ainsi se soumettre au « régime de l'extinction totale », l'éclairage public n'est plus « toléré ». Pour ce qui est de « l'éclairage privé », il est demandé à ce que « aucune lumière ne doit filtrer des portes, fenêtres, lucarnes et autres ouvertures ». En plus de viser les éclairages des particuliers, les autorités allemandes réglementent également l'éclairage des véhicules par des mesures dites « d'obscurcissements », ce sont les voitures de tourisme, les poids lourds ainsi que les motocyclettes qui sont visés. Toute une réglementation est édictée afin d'uniformiser l'éclairage des véhicules dans le département ; « les phares doivent être rendus opaques à l'exception d'une fente horizontale de 1 centimètre sur 8 centimètres » pour les voitures de tourisme et les poids lourds, et « la fente aura 1 centimètre sur 5 centimètres » pour les motocyclettes. La vitesse des véhicules est également réglementée de telle sorte que « les freins puissent arrêter le

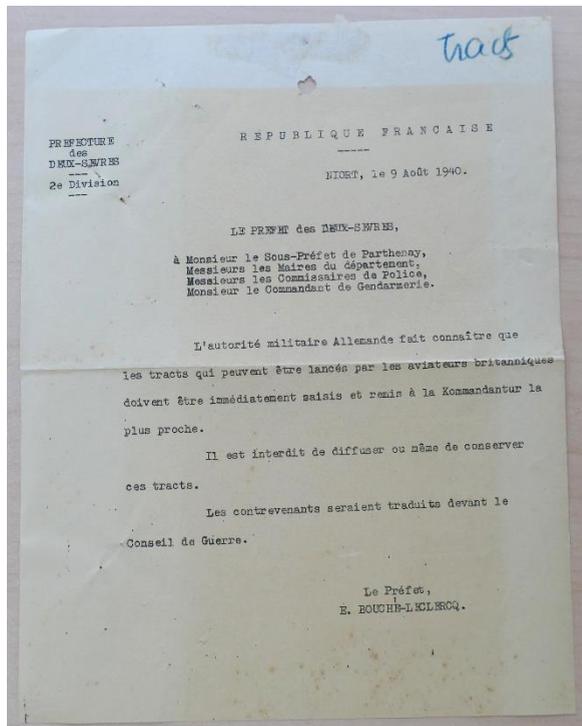
---

<sup>41</sup> La défense passive désigne l'ensemble des mesures prises pour protéger la population civile et toutes les ressources matérielles des bombardements aériens.

<sup>42</sup> Arch. Mun Bressuire, 4H 56, Avis préfectoral du 17 juillet 1940, adressé au sous-préfet de Parthenay et aux maires du département, concernant la défense passive.

véhicule sur une distance qui ne dépasse pas la portée de la lumière des phares<sup>43</sup> ». Le rôle de la *Kreiskommandantur* est de veiller à ce que la mairie de Bressuire informe la population des nouvelles directives concernant l'éclairage et la circulation de nuit et les applique. Précisons que la *Kreiskommandantur* se réserve le droit d'ajouter de nouvelles directives si elle juge que les mesures édictées par la *Feldkommandantur* établie à Niort ne sont pas assez précises.

Toujours dans ce contexte de la guerre aérienne que se livrent l'Allemagne et l'Angleterre, la préfecture des Deux-Sèvres, relayée par les maires du département, le sous-préfet de Parthenay, les commissaires de police et les commandants de gendarmerie, informent la population des mesures prises par les autorités allemandes concernant les parachutages de tracts. Un avis de la préfecture des Deux-Sèvres du 9 août 1940 est ainsi réceptionné à la mairie de Bressuire afin d'informer la population qu'il était interdit de « diffuser ou même de conserver ces tracts lancés par les aviateurs britanniques<sup>44</sup> ». Le préfet fait également savoir que ces tracts « doivent être immédiatement saisis et remis à la *Kommandantur* la plus proche ». Les contrevenants à cet ordre étaient passibles du conseil



**Lettre du préfet des Deux-Sèvres aux maires du département à propos de tracts lancés par des avions britanniques, 9 août 1940.**

Arch. Mun. Bressuire (Clazay), non coté

<sup>43</sup> Arch. Mun Bressuire, 4H 56.

<sup>44</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

de guerre, mesure forte qui signifiait que l'on entrait dans le domaine militaire ce qui pouvait entraîner une lourde peine pour le fautif.

La défense passive est complétée en été 1940 par un avis préfectoral du 29 août, adressé cette fois uniquement aux maires du département, sur ordre de la *Feldkommandantur*. Il a été observé que la population brûlait les chaumes sur « les champs où la récolte est terminée ». Ordre est donné que, pour des raisons de défense passive, « tous les feux soient complètement éteints une heure avant le coucher du soleil, afin de les soustraire à l'observation des aviateurs ennemis ». Durant l'occupation allemande à Bressuire, la ville sera à de nombreuses reprises survolée par l'aviation britannique, sa gare en particulier fut plusieurs fois la cible de bombardements.

L'application de ces nouvelles mesures est évidemment à la charge de la *Kreiskommandantur* secondée par la Gendarmerie. A Bressuire, chef-lieu de section dans le nord des Deux-Sèvres, c'est l'adjudant Amblard, commandant de la brigade qui assurera cette mission.

En plus des mesures déjà énoncées, la *Kreiskommandantur* décide d'en ajouter d'autres afin d'assurer un meilleur camouflage de la ville. Ainsi, sur ordre des autorités d'occupation, la mairie de Bressuire publie une note le 26 novembre 1940, incitant la population à enduire toutes les toitures en tôle d'une « couche de peinture ou matière colorante foncée destinée à masquer les locaux en cas d'attaque aérienne<sup>45</sup> ». La bataille d'Angleterre bat son plein ; il s'agit pour les Allemands d'empêcher que les pilotes anglais puissent se guider la nuit grâce à l'éclairage nocturne des villes. Les autorités allemandes intensifient les contrôles durant les nuits afin de relever le moindre manquement aux consignes imposées.

La rédaction d'une nouvelle note de la *Kreiskommandantur* le 12 décembre 1940 étend les prescriptions. En plus des immeubles, les industries, fabriques et gare sont également visées. Pour les premiers cités, l'obscurcissement doit être « complet », pour les seconds les lampes doivent être « voilées de façon à éclairer seulement par le bas dans la

---

<sup>45</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

mesure strictement indispensable au service ». Il est également précisé que le camouflage doit être « complet de la tombée de la nuit au lever du jour ». Les autorités allemandes veillent à ce que tout bâtiment de la ville soit calfeutré la nuit. La contenance des greniers à blé est vérifiée afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas de produits inflammables. Enfin les autorités allemandes s'assurent que les toits en tôle ont bien été recouverts de goudron ou de peinture de couleur sombre. La population bressuiraise a jusqu'au 20 décembre 1940 pour remédier aux cas signalés sous peine de sanction.

La mission de sécurisation et de désarmement de la ville de Bressuire assurée par la *Kreiskommandantur* ne se cantonne pas seulement à veiller à la bonne conduite de la défense passive. Si la grande partie de la population bressuiraise est désarmée suite au dépôt des armes des particuliers à l'Hôtel de Ville en juin 1940, le contrôle des équipements et produits que peuvent se procurer les civils, susceptibles de servir comme arme, s'avère nécessaire. Relayée par la mairie, en décembre 1940, la *Kreiskommandantur* interdit la vente ou l'emploi de « produits d'artifices » comme « les pétards, les fusées bengales, amorces ou autres » sous peine de « graves pénalités aux délinquants<sup>46</sup> ».

Au cours de l'été 1940, le rôle des autorités allemandes a été consacré avant tout à la mise au pas de la population bressuiraise dans le but de préparer la ville aux différentes mesures et exigences qui vont émaner de la *Kreiskommandantur* ainsi que de la *Feldkommandantur*.

### **Le contrôle des infrastructures**

Lorsque l'Allemagne prend possession d'une partie de la France, selon les termes qui avaient été définis lors de la signature de l'armistice en juin 1940, elle occupe la partie nord et ouest du territoire, dans le but de contrôler l'intégralité de la côte atlantique.

L'article 13 de la convention d'armistice de 1940 prévoit que « le gouvernement français s'engage à veiller à ce que, dans le territoire à occuper par les troupes allemandes, toutes les installations, outils et les

---

<sup>46</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

stocks militaires soient remis intacts aux troupes allemandes. Il devra en outre veiller à ce que les ports, les entreprises industrielles et les chantiers navals restent dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement, et à ce qu'ils ne soient endommagés d'aucune façon, ni détruits. Il en est de même pour les moyens et voies de communication de toute nature notamment en ce qui concerne les voies ferrées, les routes et voies navigables, l'ensemble des réseaux télégraphiques et téléphoniques, ainsi que les installations d'indication de navigabilité et de balisage des côtes. En outre le gouvernement français s'engage, sur ordre du Haut-Commandement allemand, à procéder à tous les travaux de remise en état nécessaires. Le Gouvernement français veillera à ce que, sur le territoire occupé, soient disponibles le personnel spécialisé nécessaire et la quantité de matériel roulant de chemins de fer et autres moyens de communications correspondant aux conditions normales du temps de paix<sup>47</sup> ».

Cet article présente les conditions exigées par les autorités d'occupation afin que leurs troupes puissent avoir accès à l'équipement et les moyens de transport nécessaires au contrôle de la zone occupée.

Faisant partie intégrante de la zone Nord, occupée, la ville de Bressuire doit ainsi pourvoir aux besoins de l'occupant allemand, qu'il soit humain ou économique. Les autorités municipales ont donc dû mettre à la disposition des autorités allemandes occupant la ville les infrastructures et voies nécessaires au transport de troupes et de marchandises. A ce titre, atout stratégique pour la logistique allemande, la gare de Bressuire a permis d'envoyer des marchandises nécessaires à l'effort de guerre allemand.

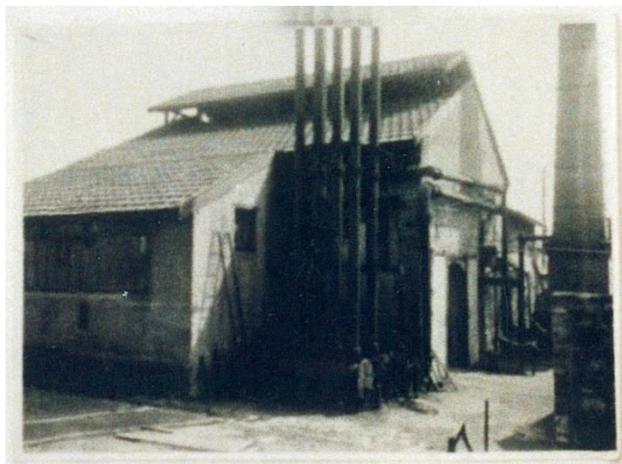
Afin de dresser un état des différentes infrastructures susceptibles d'aider à l'effort de guerre allemand ou ayant un intérêt stratégique, la municipalité de Bressuire, sur ordre de la *Kreiskommandantur*, rassemble dès l'été 1940 des renseignements sur l'importance du service des eaux et du service de distribution d'énergie électrique et de gaz dont dispose la ville. Concernant l'approvisionnement de la ville en eau, la municipalité doit indiquer la grandeur, l'importance et l'état dans lesquelles se trouvent les

---

<sup>47</sup> Convention d'armistice – Texte de l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940, *Université de Perpignan*, disponible sur <http://mjp.univ-perp.fr>, consulté le 20 février 2019.

installations fournissant de l'eau, mais également l'endroit où se trouvent les stations de pompage ainsi que leur nombre, la quantité d'eau élevée par mois et par an, enfin l'état biologique et chimique de l'eau<sup>48</sup>. Pour les « installations électriques destinées à transmettre le courant », la Mairie doit renseigner le nom du fournisseur d'électricité, le nombre de transformateurs, de câbles, la longueur des câbles et le nombre d'abonnés au courant électrique. Elle doit aussi établir le réseau complet des installations et fournir la carte du réseau électrique. La municipalité de Bressuire doit aussi donner le nombre de Kilowatts consommés par les usines, les différentes maisons de commerce, les administrations et les particuliers. Enfin elle doit déterminer quel mois de l'année voit la plus grande consommation d'électricité ; même chose pour le gaz.

L'approvisionnement de la ville est donc renseigné dans les moindres détails, dès l'été 1940. Permettant à la *Kreiskommandantur*, de connaître l'état des différentes ressources qui peuvent être mobilisées ou réquisitionnées dans le cadre de l'économie de guerre allemande. L'usine à gaz de Bressuire utilise du charbon comme combustible, une ressource énergétique qui, durant le conflit mondial, va s'avérer cruciale pour l'Allemagne, notamment pour faire fonctionner ses trains et son industrie de guerre.



**Usine à gaz de bressuire**

*Arch. Mun. Bressuire*

---

<sup>48</sup> Arch. Mun Bressuire, 4H 38, Renseignements demandés par la *Kommandantur* de Bressuire, 1940.

RENSEIGNEMENTS SUR L'IMPORTANCE DU SERVICE DES EAUX ET DU  
SERVICE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DE GAZ .  
13/8/40 .

COMMUNE DE BRESSUIRE .

Approvisionnement de la Ville .

1°) EAU .

Déterminer :

- a) la grandeur, l'importance, l'état dans lequel se trouvent les installations ;  
La Ville de Bressuire possède 2 services d'adduction d'eau . Le 1er exécuté en 1897-1898 a son point de départ à 7 kilomètres de la Ville et à 15 mètres au contre-haut de son niveau, ce qui explique que l'eau vient par gravité au bassin de distribution- réseau de distribution en fonte de 1900m de développement en tuyaux de 0,200 à 0,040 . Le deuxième construit en 1938 a son point de départ à 5 kms de la Ville . L'eau pompée dans un bassin par une pompe actionnée à l'électricité et amenée dans un réservoir .
- b) où se trouvent les stations de pompage ? Combien y en a-t'il ?  
La station de pompage du 2ème service d'eau se trouve route de Niort à 5 kms de la Ville .
- c) Quelle est la quantité de carburant ou de charbon nécessaire pour la mise en marche de l'usine ? Par mois et par an ?
- d) Quantité d'eau élevée, en mètres cubes, par an ?  
Très variable suivant les années et les saisons, en période sèche : 700 mepar jour.
- e) l'état biologique et chimique de l'eau au point de vue des microbes. L'eau est-elle vraiment potable et saine . Est-elle bonne au goût ?  
L'eau est excellente au goût et reconnue chimiquement

3°) GAZ .

Importance des installations, des usines, état dans lequel se trouvent ces usines . Dimension des gazomètres .

L'usine possède 2 fours : 1 four à 5 cornues et à gazogène et 1 four à 7 cornues foyer à grille, 3 gazomètres : 1 de 180 mc  
1 de 250 mc  
1 de 800 mc

Combustible employé : charbon etc ....  
charbon à gaz 30 à 32% matières volatiles  
tous calibres

Quantité de charbon consommée par an, pendant les 5 dernières années :

Quantité de charbon consommée par mois, actuellement : Juillet 1940 : 85 tonnes

Quelles sont les quantités de charbon que l'on estime devoir consommer pour les mois d'hiver ?

70 tonnes

Provision de charbon dont la Ville peut disposer?

Néant .

Production de gaz dans les 5 dernières années ?  
1.334.122 mc

Nombre de mètres cubes de gaz actuellement fabriqués par mois ?

30.362 mc en Juillet 1940 .

Nombre d'abonnés ? Consommation des établissements nécessaires à la vie publique ?

1124 abonnés -

Consommation clinique : 450 mc par mois

— hôpital : 100 mc par mois .

Renseignements sur  
l'importance du service des eaux  
et de service d'énergie électrique  
et de gaz. (pages 1 et 2/3)

L'article 15 de la convention d'armistice du 22 juin 1940 complète la mainmise de l'occupant sur l'économie du territoire français occupé. Il précise que « le Gouvernement français s'engage à effectuer le transport en transit des marchandises entre le Reich allemand et l'Italie, à travers le territoire non occupé dans la mesure requise par le Gouvernement allemand<sup>49</sup> ».

Cet article entérine la mise à disposition de l'Allemagne des voies de communications françaises. De ce fait, la gare de Bressuire passe sous contrôle de la *Kreiskommandantur*, lui assurant une liaison continue et rapide avec les autres forces d'occupation des grandes villes des alentours, notamment avec Niort, avec laquelle elle va être amenée à assurer de fréquents allers et retours.

Si les infrastructures énergétiques et de communication sont répertoriées en priorité par les autorités allemandes, les différents acteurs économiques établis à Bressuire et dans les alentours suscitent également leur intérêt.

### **L'inventaire des potentialités économiques**

Le contrôle militaire et administratif de la ville de Bressuire et de son canton étant assuré, la *Kreiskommandantur* lance au mois d'août 1940 une vaste enquête visant à fournir des renseignements sur les communes aux alentours de Bressuire en vue d'inventorier les ressources dont elles disposent. Le 17 août, la *Kreiskommandantur* reçoit plusieurs enquêtes statistiques<sup>50</sup>, remplies par les municipalités de Bressuire et des communes du canton (Beaulieu-sous-Bressuire, Boismé, Breuil-Chaussée, Chambroutet, Chiché, Clazay, Faye-l'Abbesse, Noirterre, Noirlieu, Saint-Porchaire, Saint-Sauveur et Terves). Les maires, assistés dans certaines communes par des représentants du comité agricole, ont répondu à un questionnaire dont le but est de dresser un état des ressources économiques du bressuirais dans le cadre de l'entreprise de pillage de la

---

<sup>49</sup> Convention d'armistice – Texte de l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940, *Université de Perpignan*, disponible sur <http://mjp.univ-perp.fr>, consulté le 20 février 2019.

<sup>50</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4 H 38, Renseignements demandés par la Kommandantur, 1940.

France occupée. Chaque questionnaire est précédé de la mention « questionnaire à remplir et à renvoyer d'urgence à la mairie de Bressuire par ordre de la *Kommandantur* ».

Est renseignée la surface en hectares dont les communes disposent, y compris les friches, les forêts, les lacs. Apparaissent également les surfaces cultivées avec le type de céréales : seigle, blé, orge, avoine et maïs. On retrouve également d'autres cultures comme la pomme de terre, la vigne, le fourrage vert et les prairies. Les élus doivent aussi renseigner le total des surfaces non cultivées de leur commune (toujours en hectares) comme les forêts, les marais, les buissons, les chemins, les étangs, les lacs et les rivières. Les différents élevages pratiqués sont mentionnés : de chevaux, de vaches laitières, de bœufs, de porcs, de moutons et de brebis. Enfin, les réserves pour l'alimentation apparaissent, telles que le blé, le lait et le vin.

Certains artisans sont également recensés : les bouchers, les charcutiers, les minotiers, ainsi que les scieurs de bois. Les élus des communes précisent aussi dans ces questionnaires les différents services dont disposent les municipalités. Il est par exemple demandé si la commune est équipée d'un service de santé (nombre de médecins et de vétérinaires), si des épidémies ont récemment été déclarées, si elle dispose d'un service postal, d'une centrale téléphonique, mais aussi d'un chemin de fer, d'une ligne de chemin de fer ou omnibus. Les autorités allemandes tiennent également à savoir si les communes sont équipées d'un service de justice (présence d'un palais de justice et service de police). Notons que dans les communes du canton de Bressuire le garde-champêtre faisait fonction d'agent de police. Seule la ville de Bressuire disposait d'une gendarmerie qui avait juridiction sur l'ensemble du bocage.

Les communes du canton de Bressuire doivent enfin donner le nombre d'habitants qu'elles comptent ainsi que le nombre de réfugiés qu'elles ont hébergés, ceux qu'elles logent au moment où elles remplissent le questionnaire (voir tableau pages suivantes).

Cette vaste enquête de la *Kreiskommandantur* témoigne d'une volonté de dresser un état des ressources tant humaines que naturelles dont dispose le canton de Bressuire. L'ensemble des enquêtes a été collecté par la Mairie de Bressuire, qui joue ici son rôle de ville « centralisatrice ».

<i><b>Demande</b></i>	<b>Bressuire</b>	<b>Boismé</b>	<b>Beaulieu</b>	<b>Breuil-Chaussée</b>	<b>Chambroutet</b>	<b>Chiché</b>	<b>Clazay</b>	
Tous les terrains de la commune y compris ceux en friche, lacs, forêts	292	1286	3451	2495	1398	4699	1345.45	
Total de surfaces cultivées en hectares	155.32	1115	2901	2045	992	3504	1187.70	
Seigle	3.90	13	5	25	20	65	8	
Blé	10.48	214.15	517	300	207	629	250	
Orge			5	5	1	2	3	
Avoine	0.50	2	25	20	10	50	7	
Maïs								
		Le maïs consommé en fourrage sert pour le bétail						
Sortes d'autres blés								
Pommes de terre	3.85	16	50	25	10	40	32	
Fourrages verts	21.19	554.85	1004	900	385	1165	186	
Prairies	90.39	295	480	759	193	560	240	
Vins	0.9	8	20	8	8	20	4	
Autres terres cultivées	24.92	12	795	3	158	973	457.70	
Total des surfaces non cultivées en hectares	136.68	171	550	450	406	11.95	157.72	
Forêts-bois		1.70	200	45	20	802	18.25	
En friche marais	4.40	2	15	50	27	150	21.18	
Buissons et chaumes	8.35	163.50	280	330	279	223	106.56	
Étangs lacs rivières	1.5	3.80	5	5	8	20	0.45	
Reste non planté	122.88		50	20	72		11.28	

**Tableau des résultats de l'enquête ordonnée par la *Kreiskommandantur* de Bressuire auprès des maires du canton de Bressuire en août 1940.**  
(1<sup>ère</sup> partie)

Arch. Mun. Bressuire, 4H 38.

<i>Demande</i>	Faye l'Abbesse	Noirterre	Noirlieu	Saint-Porchaire	Saint-Sauveur	Ternes	Canton
Tous les terrains de la commune y compris ceux en friche, lacs, forêts	2286	816.50	3620	2075	1996	2608	28367.95
Total de surfaces cultivées en hectares	1990	770.50	2850	1325	1674	2288	28797.52
Seigle	20	20	40	38	10	5	272.90
Blé	400	180	605	325	480	460	4577.63
Orge		0.50	8	20	5	5	54.50
avoine	50	20	62	150	30	5	431.50
Mais		Le maïs consommé en fourrage sert pour le détail					
Sortes d'autres blés			50	30	25	20	121
Pommes de terre	75	9	100	50	50	60	520.85
Fourrages verts	750	202	480	340	500	921	7613.04
Prairies	615	252	1000	300	300	490	5574.39
Vins	20	12	40	20	6	8	174.90
Autres terres cultivées	60	75	465	52	268	310	3653.62
Total des surfaces non cultivées en hectares	296	46	770	750	322	320	5570.40
Forêts-bois	50	2	30	65	37	10	1280.95
En friche marais	145	8	50	195	10	80	757.58
Buissons et chaumes	60	22	250	212	130	190	2254.41
Etangslacs rivières	5	2	40	52	65	40	247.75
Reste non planté	36	12	400	226	80		1030.16
Antiniaux							
Chevaux	70	90	32	60	49	80	820
Vaches laitières	420	600	180	400	500	550	5765
Boeufs	150	280	80	150	200	180	2004
Porcs	515	400	60	240	250	110	3457
Moutons ou brebis	175	300	30	300	100	85	2116
Chèvres	170	180	30	100	100	160	1675

Tableau des résultats de l'enquête ordonnée par la *Kreiskommandantur* de Bressuire auprès des maires du canton de Bressuire en août 1940. (2ème partie)

Arch. Mun. Bressuire, 4H 38.

Commune	Nbre d'habitants	Nbre de réfugiés logés
<b>Boismé</b>	1 350	404
<b>Beaulieu-sous-Bressuire</b>	535	137
<b>Breuil-Chaussée</b>	911	259
<b>Chambrouet</b>	411	146
<b>Chiché</b>	1 491	246
<b>Clazay</b>	531	120
<b>Faye-L'Abbesse</b>	932	380
<b>Noirterre</b>	1 015	239
<b>Noirlieu</b>	420	110
<b>Saint-Porchaire</b>	818	348
<b>Saint-Sauveur</b>	625	160
<b>Terves</b>	1 208	350
<b>Canton (hors Bressuire)</b>	10 247	2899

Tableau des résultats de l'enquête commandée par la Kreiskommandantur sur la population du canton de Bressuire en août 1940.

*Arch. Mun. Bressuire, 4H 38.*

L'exploitation des données de cette enquête confirme et complète la mainmise de l'Allemagne nazie sur les différents secteurs économiques du pays et s'inscrit dans la cadre plus large, du *Lenkungswirtschaft* ou économie dirigée. Ce système se caractérise par un interventionnisme économique fort des nouvelles autorités bien que l'occupant allemand dépende parfois de la bonne volonté de l'administration française pour « maintenir en fonction l'appareil qui est au service de cette économie dirigée<sup>51</sup> ». Si l'on s'en tient aux enquêtes locales, il est difficile de noter une

<sup>51</sup> Marcel BOLDORF, « Collaborations et intensification des contacts économiques. Les négociations franco-allemandes sous le régime de Vichy (1940-1944) », In Jean-François ECK, Stefan MARTENS et Sylvain SCHURMANN, *L'économie, l'argent*

quelconque résistance des maires du canton aux *desiderata* des Allemands sans pour autant y voir une vraie complaisance. Il est aussi possible de se questionner sur la justesse des renseignements fournis par les maires. Certains chiffres ont pu être arrondis.

Si l'on rappelle que les six premiers mois de l'occupation allemande de la France se réduisent souvent à une phase de pillage, cette enquête commandée par la *Kreiskommandantur* à l'été 1940 s'inscrit donc dans la stratégie plus large menée sur l'ensemble du territoire occupé afin d'assurer l'exploitation systématique du pays.

Les travaux de Marcel Boldorf sur la collaboration économique montrent que des études de grande ampleur avaient été dirigées par l'Allemagne bien avant que le territoire français soit occupé<sup>52</sup>. Présentés en octobre 1939 par le ministère de l'Economie du Reich, les résultats de ces études révélaient l'état de l'économie de guerre de la France. Le rapport présentait la situation des transports en France ainsi que des informations sur des secteurs industriels importants comme la construction de machines et véhicules, la chimie, mais également la répartition des ressources minières. L'Allemagne s'intéressait à la production et la consommation de ces secteurs, mais aussi aux performances des grandes entreprises concernées. Lorsque les forces allemandes ont commencé à occuper le territoire français, une administration dite de surveillance a été mise en place dont le travail consistait à repérer des personnalités acquises à la cause du Reich dans le but de garantir une coopération durable avec le nouveau gouvernement français.

Ainsi lorsque l'on revient sur le cas de Bressuire, on comprend que l'enquête lancée en été 1940 obéit à une stratégie globale en vue de réactualiser des données déjà collectées mais également d'en recueillir de nouvelles.

---

*et les hommes – Les relations franco-allemandes de 1871 à nos jours*. IGPDE/XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, 2009, p. 201-224.

<sup>52</sup> Marcel BOLDORF, « Collaborations et intensification des contacts économiques. Les négociations franco-allemandes sous le régime de Vichy (1940-1944) », *op. cit.*

---

## 1941-1944 : UNE OCCUPATION DE PLUS EN PLUS DURE

---

La conception de la place de la France dans l'Europe hitlérienne, pour les nazis, impliquait une relation étroite entre le régime de Vichy et le Reich allemand<sup>53</sup>. Contrairement aux autres pays occupés par l'Allemagne, la France a donc bénéficié d'un statut particulier. L'instauration d'un gouvernement spécifique – le régime de Vichy – en était la preuve. Ce régime était plutôt libre de ses actions avant que la zone libre ne soit envahie en novembre 1942. Et si la France a pu bénéficier de ce statut, c'est plutôt grâce à un contexte qui l'a favorisée, plutôt que grâce à la clémence d'Hitler. En effet, après la défaite de la France, le Führer a dû retourner ses forces contre l'Angleterre, seul pays à poursuivre la lutte contre l'Allemagne nazie. Il a donc considéré que la séparation du pays et la mise en place d'une collaboration étroite entre le régime de Vichy et le Reich était la meilleure option, d'autant plus qu'il pouvait compter sur la volonté collaboratrice affichée du maréchal Pétain et de Pierre Laval, collaboration qui allait s'intensifier au fur et à mesure des années.

### **Des réquisitions toujours plus nombreuses**

Nous l'avons vu, sur ordre de la *Kreiskommandantur*, la Mairie de Bressuire a établi un état des différentes industries et commerces que la ville possède de ce qui est « disponible actuellement pour la population civile » et de ce que la ville dispose « éventuellement et actuellement pour les Allemands<sup>54</sup> ».

Pour ce qui concerne les produits agroalimentaires en général l'inventaire a montré que la ville disposait de quatre dépôts de vivres (farine, blé) en précisant le nom des propriétaires et s'il s'agissait de coopérative de blé ou de minoterie. La ville possède également des fabriques de jus de fruit et d'eau gazeuse. Elle compte plusieurs boulangeries mais ne possède pas de conserveries, de boulangeries en gros, ni de laiterie. En revanche la ville recèle plusieurs dépôts de vins. Plusieurs minoteries et moulins sont présents, ainsi qu'un abattoir de « toute importance » situé boulevard Foch.

---

<sup>53</sup> Ahlrich MEYER, *L'Occupation allemande en France, 1940-1944*, Privat, 2000.

<sup>54</sup> Ahlrich MEYER, *L'Occupation allemande en France, op. cit.*

Les propriétaires sont listés en vue de futures visites des autorités allemandes (voir tableau page suivante).

<b>Industries et commerces</b>	
<b>Dépôts de vivre, farine, blé, fourrage, etc.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BERNARD Didier (le château) Coopérative de blé</li> <li>- GROLLEAU Camille Fourrage (Bressuire) Minotier</li> <li>- BILLY Georges (Bd Foch) Fourrage</li> <li>- VIOLLEAU (Bd Foch)</li> </ul>
<b>Abattoirs de toute importance</b>	- Centre d'abattage de Bressuire (Bd Foch)
<b>Minoteries – moulins</b>	- GROLLEAU Camille (Le Péré à Bressuire)
<b>Jus de fruits et spiritueux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GELLOT (Bd Colonel Aubry)</li> <li>- LERAY (rue des Religieuses)</li> <li>- BÂCLE Camille</li> </ul>
<b>Dépôts de vins, etc.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VOUÉ</li> <li>- CHARGÉ</li> <li>- GELLOT</li> <li>- BÂCLE</li> <li>- GIRET PERRAIN (Place Saint-Jacques)</li> </ul>
<b>Fabriques d'eau gazeuse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- REBILLAUD</li> <li>- GELLOT</li> </ul>
<b>Dépôts de vêtements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RAVAUD</li> <li>- ESTERLE</li> <li>- GARAND</li> <li>- VIGNEAU</li> <li>- RAVAUD</li> <li>- CASSIN</li> </ul>
<b>Teintureries</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BRAUD (Place Notre-Dame)</li> <li>- MILLET (Rue de la Huchette)</li> <li>- VERGER (Place Carnot)</li> </ul>
<b>Dépôts de charbon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GILBERT</li> <li>- ROUSSELOT</li> <li>- REYÉ</li> <li>- GUERIN</li> <li>- ALBERTEAU</li> </ul>
<b>Scieries et dépôts de bois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LUTON Frères (route de Poitiers)</li> <li>- SCHMIDT (place Carnot)</li> </ul>
<b>Matières premières comme le cuir, les graisses, les métaux etc. dans les fabriques et les commerces de gros</b>	- Graisses et résidus du Centre d'abattage

Tableau des résultats de l'enquête ordonnée par la *Kreiskommandantur* de Bressuire  
Arch. Mun. Bressuire, 4H 38.

Enfin dans le domaine du textile, plusieurs fabriques et dépôts de vêtements ont été recensés. On y fabrique essentiellement des draps, du linge, des vêtements de sport des bottes, et des souliers. Des teinturiers ont également été listés.

La Mairie de Bressuire réalise cette enquête en vue de futures réquisitions par les autorités allemandes qui allaient entraîner les premiers cas de pénuries dans la ville. Si l'arrière-pays, davantage rural, avait la capacité de résister à des réquisitions continues, la ville dépendait en grande partie du ravitaillement extérieur. La production agricole ayant diminué notamment du fait de l'absence des hommes retenus prisonniers dans le Reich, les réquisitions allemandes viennent alourdir la pénurie et la part disponible réservée aux Bressuirais a donc considérablement diminué.

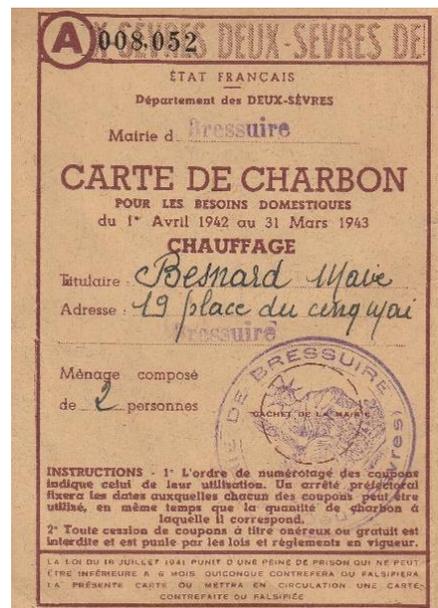
Trois exemples, très présents dans les cartons des Archives municipales, suffisent à comprendre la logique et l'ampleur des réquisitions. La réquisition du charbon et du bois a eu un impact sur les artisans et industriels de la ville mais également sur les particuliers. Les prélèvements de moyens de locomotion accroissent la désorganisation des transports. Enfin, les Bressuirais doivent régulièrement mettre à la disposition des Allemands leurs maisons ou appartements.

### ***Le charbon***

La première année d'occupation est marquée partout en France par un hiver 1940-1941 très rigoureux. Le bois de chauffage commence à manquer ainsi que le charbon dont le prix augmente en raison des réquisitions<sup>55</sup>. La population bressuiraise n'échappe pas à cette situation et le rationnement est mis en place avec les cartes d'approvisionnement.

**Carte de charbon (1942-1943)**

Coll. HPB



<sup>55</sup> Eric ALARY, Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON, *Dictionnaire de la France sous l'Occupation*, Larousse, 2011.



**Officiers et soldats allemands devant l'hôtel Revault,  
près de l'Hôtel de Ville (non datée)**

*Arch. Mun. Bressuire*



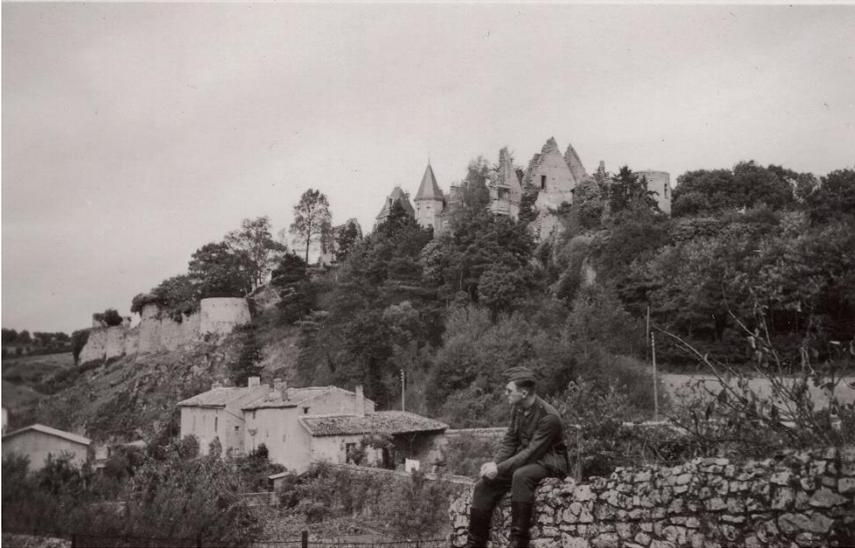
**Soldat allemand en faction dans une rue de  
Bressuire (non datée)**

*Arch. Mun. Bressuire*



**Soldats allemands devant l'entrée du  
château de Bressuire (non datée)**

*Coll. Gauduchon*



**Soldat allemand sur un muret du Chemin de la Fontaine (non datée)**

*Coll. Gauduchon*



**Soldats allemands devant l'EPS de jeunes filles, route de Poitiers  
(non datée)**

*Coll. Gauduchon*



**Soldats allemands devant la gare de Bressuire (non datée)**

*Arch. Mun. Bressuire*



**Groupe de soldats allemands dans le parc du château Allonneau, siège de la Kreiskommandantur (non datée)**

*Arch. Mun. Bressuire*



**Soldats allemands à l'exercice dans les communs du château Allonneau (non datée)**

*Arch. Mun. Bressuire*



**Soldats allemands à l'exercice dans les communs du château Allonneau (non datée)**

*Arch. Mun. Bressuire*

En 1941, le préfet des Deux-Sèvres reçoit une lettre du répartiteur du charbon, basé à Paris, concernant l'approvisionnement en charbon du petit commerce et de la petite industrie travaillant pour la *Wehrmacht*<sup>56</sup>. Il s'agit d'une note réglant les problèmes de logistiques auxquels les troupes d'occupation peuvent être amenées à rencontrer dans les villes où elles sont affectées. Les troupes d'occupation sont ainsi assurées du bon fonctionnement de leur unité (alimentation, chauffage, logement, blanchissage...). La priorité reste à l'occupant allemand, conformément à l'article 18 de la convention d'armistice de 1940 qui prévoit que « les frais d'entretien des troupes d'occupation allemande sur le territoire français seront à la charge du Gouvernement français<sup>57</sup> ». La note émise par le répartiteur du charbon prévoit que l'approvisionnement pour les « petits industriels » et artisans (forgerons, charrons, menuisiers, charpentiers, serruriers...) est d'abord réservé pour ceux qui doivent réaliser des travaux sur ordre de la *Rüstungsinspektion*, que l'on peut traduire par l'inspection de l'armement, ou sur commande à exécuter au nom de la *Wehrmacht*. Ce sont les préfets qui se voient confier la mission d'assurer la gestion des stocks de charbon disponible et d'en assurer la répartition selon les besoins des industriels et artisans du département. Il est précisé que « Les préfets devront assurer la satisfaction de ces besoins en priorité dans la mesure des possibilités ». La surveillance de l'approvisionnement en charbon aux industriels et artisans était confiée à la *Feldgendarmerie*<sup>58</sup>.

---

<sup>56</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1489 W 2, Réquisition immeubles (1940-1942), véhicules (1942-1940), matière première (1940-1944), main d'œuvre (1943-1944) : instruction (1942-1945), correspondance.

<sup>57</sup> Convention d'armistice – Texte de l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940, *Université de Perpignan*, disponible sur <http://mjp.univ-perp.fr>, consulté le 20 février 2019.

<sup>58</sup> Peter LIEB, Robert O. PAXTON. « Maintenir l'ordre en France occupée, combien de divisions ? », in *Vingtième siècle, Revue d'Histoire*, p 115 à 126, disponible sur <https://www.cairn.info>, [consulté le 10 Mars 2019]. Notons que les effectifs évoluaient constamment selon le contexte mondial. Les forces de la police allemande désignaient la *Feldgendarmerie* estimée à 6 000 hommes en France, et *Geheime Feldpolizei*, estimée à 1 000 hommes. La *Feldgendarmerie* avait établi un commissariat dans chaque département auquel s'ajoutait le service de renseignements de l'armée, l'*Abwehr*, qui était présent dans les chefs-lieux de districts.

### ***Les transports***

Durant la première phase de l'occupation, les autorités allemandes menèrent une politique dite de « prédation et pillage effréné<sup>59</sup> ». L'Allemagne se sert avant tout de la puissance économique de la France afin de se procurer les moyens nécessaires au financement et à la préparation des campagnes à venir.

Lorsque l'Allemagne nazie déclenche l'opération Barbarossa le 22 juin 1941, le front est tellement large que le Reich doit consacrer l'essentiel de ses capacités militaires ainsi que ses ressources humaines et industrielles afin d'assurer une victoire rapide. L'industrie de guerre allemande qui est engagée dans une guerre totale contre l'URSS doit supporter l'effort demandé. Bien que l'Allemagne fasse figure de première puissance industrielle européenne et est dotée de la première armée du monde à ce moment-là, ses ressources économiques ne suffisent pas à la production de guerre. Le Reich doit donc piller les ressources économiques, industrielles mais aussi humaines des pays qu'il occupe. La France est au premier rang de ces pays qui se voient exploités afin d'alimenter la machine de guerre nazie<sup>60</sup>.

Dans le contexte de la guerre qui se prépare à l'Est, l'industrie de la France est mise à contribution. Si une partie du matériel français a déjà été récupérée par l'armée allemande, les camions utiles au transport de troupes et de ravitaillement disponibles en France, qu'ils appartiennent à des particuliers ou à l'État, vont faire l'objet de réquisitions.

Dans son ouvrage sur les transports dans la France durant l'Occupation, Marie-Noëlle Polino évoque que les réquisitions et les destructions de la guerre et de l'Occupation affectent la situation du marché des transports en France<sup>61</sup>. Pouvoirs publics et occupant allemand sont désormais confrontés à une insuffisance de l'offre. L'État français doit

---

<sup>59</sup> Heidrun HOMBURG, « Aspects économiques de l'occupation allemande en France, 1940-1944 : l'exemple de l'industrie électronique », *Histoire, économie & société*, 2005, p. 527 à 543, disponible sur <https://www.cairn.info>, [consulté le 25 Février 2019].

<sup>60</sup> Fabrizio CALVI, Marc J. MASUROVSKY, *Le festin du Reich : le pillage de la France occupée (1940-1945)*, Fayard, 2006.

<sup>61</sup> Marie-Noëlle POLINO (éd.), *Transports dans la France en guerre, 1940-1945*, Publication des universités de Rouen et du Havre, 2007.

assurer la répartition des transports en fonction des besoins considérés comme prioritaires tout en évitant la paralysie de l'économie. Marie-Noëlle Polino avance que cette gestion de pénurie suppose un contrôle étatique amplement renforcé, en rappelant qu'en 1939-1940 les transports avaient déjà été placés sous le contrôle administratif des « ingénieurs en chef départementaux des Ponts et chaussées et de la Navigation intérieure ». Ce sont ces mêmes comités qui ont supervisé la réquisition des véhicules automobiles français dans le cadre de la préparation de l'opération Barbarossa. Nous pouvons donc supposer que le comité qui a encadré la réquisition des véhicules de Bressuire était supervisé par l'ingénieur en chef du département.

Dès 1940, une note avait été émise par la mairie afin de renseigner les autorités allemandes sur le nombre d'habitants, particuliers ou

ENTREPRISES DE CAMIONNAGE PAR VEHICULES HIPPOMOBILES

NOM et PRENOM	ADRESSE	NATURE DES VEHICULES
ALBERTEAU Louis	Rue Saint-Simon	Tombereau et haquet avec treuil
DEBORDE Joseph	Route de Nantes	Tombereau et haquet avec treuil
GILBERT Constant	Rue de Juilliot	Tombereau et haquet avec treuil
GUERIN Emile	Route de Nantes	Tombereau et haquet avec treuil

ENTREPRISES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

NOM ET PRENOM	ADRESSE	NATURE DES VEHICULES
GABARD Gabriel	Le Guédeau	Tombereau et diable
LUTON frères	Roite de Parthenay	Tombereau, cariole et diables
FACHEURAU Joseph	Rue de la Tourette	Charrettes du type carioles
TRIBOUILLARD Emile	Rue de la Ruchette	Fourgon modèle voiture de livraison
CENTRE D'ABATAGE	Bressuire	Carioles, haquets, cochonnères

Fait à Bressuire le 15 Décembre 1942

Le Maire,



**Liste des entreprises de camionnage par véhicules hippomobiles**  
**15 décembre 1942**  
 Arch. Mun. Bressuire,  
 4H 62.

professionnels, propriétaires d'un camion ou d'une camionnette<sup>62</sup>. Le 4 février 1941, à l'occasion de la réquisition des véhicules automobiles qui doit avoir lieu le 5 à 17h sur la place de la gare, le maire demande à ce que l'interprète de la *Kreiskommandantur* soit mis à la disposition de la commission devant encadrer les réquisitions des véhicules<sup>63</sup>. En décembre 1942, ce sont les entreprises de « camionnage par véhicules hippomobiles » qui sont réquisitionnées et le Maire de Bressuire fait parvenir à la *Kommandantur* la liste des Bressuirais détenteurs de ce type de véhicule (voir document page précédente)

### ***Les logements***

D'autres ressources de la ville Bressuire ont fait l'objet de réquisitions en vue de répondre à la logistique allemande. En novembre 1941, la ville doit accueillir cinquante officiers d'État-major<sup>64</sup>. La *Kreiskommandantur* demande aux élus de la ville d'assurer le cantonnement de ces officiers dans le respect de l'article 18 de la convention d'armistice de 1940<sup>65</sup>, qui prévoit que « les frais d'entretien des troupes d'occupation allemande sur le territoire français seront à la charge du Gouvernement français ». Il est précisé dans la lettre du *Kreiskommandant* que les cantonnements doivent être préparés de façon à être utilisés 24 heures après l'annonce de l'arrivée des troupes. La *Kreiskommandantur* émet à ce sujet des consignes : chaque officier devra avoir à sa disposition un salon et une chambre à coucher mais également une chambre pour son ordonnance<sup>66</sup>. Les autorités allemandes exigent que l'installation des chambres d'officiers doit être convenable, avec la possibilité d'être chauffée. La quantité de combustible nécessaire pour le chauffage doit être prévue et l'éclairage doit être pourvu d'un camouflage complet. Par contre, le *Kreiskommandant* ne précise pas quand doit avoir

---

<sup>62</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 38, Renseignements demandés par la *Kommandantur* de Bressuire, 1941.

<sup>63</sup> *Idem*.

<sup>64</sup> Correspondance *Kommandantur* de 1941 à 1943, *Archives municipales de Bressuire*, cote 4 H39.

<sup>65</sup> Convention d'armistice – Texte de l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940, *Université de Perpignan*, disponible sur <http://mjp.univ-perp.fr>, consulté le 20 février 2019.

<sup>66</sup> Le Littré définit l'ordonnance comme un domestique militaire, bien souvent il s'agit d'un soldat attaché à un officier.

lieu l'arrivée des officiers, le maire de Bressuire ayant jusqu'au 25 novembre 1941 pour aviser la *Kreiskommandantur* des cantonnements prévus pour leur accueil.

La gestion du logement de la troupe est sans doute l'une des exigences les plus récurrentes durant l'occupation de la ville. Le directeur de l'École supérieure est ainsi régulièrement amené à trouver un arrangement avec les autorités allemandes car les locaux de son école sont fréquemment réquisitionnés pour loger la troupe. Bien que la *Kreiskommandantur* remettait les locaux réquisitionnés à la disposition de l'école, elle se réservait le « droit de reprendre possession des locaux pour le besoin de troupe allemande<sup>67</sup> ».

L'étude de ces trois réquisitions ayant eu lieu durant l'année 1941 démontre que la mainmise sur les ressources bressuiraises s'intensifie et ce dans le but de contribuer à la logistique allemande. Ces réquisitions ont eu de graves conséquences sur la ville du fait que la première a privé les Bressuirais d'une partie importante de leur moyen de chauffage et de cuisson, la deuxième a confisqué la quasi-totalité des véhicules disponibles de Bressuire et la dernière a accentué le poids de l'occupation sur la ville avec la réquisition de maisons ou appartements des particuliers.

### ***L'arrière-pays mis à contribution***

En 1942, les Bressuirais ainsi que l'ensemble des Français de la zone occupée, s'enfoncent dans leur deuxième année de privation et de réquisitions diverses. Des deux côtés de la ligne de démarcation, beaucoup tentent de survivre en ayant recours au « système D », mais aussi en sollicitant leurs relations familiales et amicales.

Sur le plan politique, le régime de Vichy, sous l'action de l'amiral Darlan et de Pierre Laval, est entré dans la voie de la collaboration, sous la forme d'un engrenage croissant de concessions toujours plus importantes depuis 1940. Le gouvernement français espérait obtenir des Allemands le retour à la souveraineté sur les deux zones ainsi que l'unité administrative du pays. Selon Eric Alary, la séparation ou le « compartimentage » de la France représente un « levier de chantage » considérable pour l'occupant

---

<sup>67</sup> Lettre du *Kreiskommandant*, le Major Bolten adressée à la mairie de Bressuire, datée du 17 septembre 1941.

allemand.

Cependant Pierre Laborie qui s'est intéressé à l'opinion française sous l'Occupation<sup>68</sup> relève qu'entre juin 1940 – soit le début de l'Occupation – et novembre 1942, l'état de l'opinion ne cesse de se dégrader. L'opinion française se détache progressivement du discours du maréchal Pétain, et ce depuis 1941.

La situation dans les Deux-Sèvres reflète la position du pays occupé ; le poids de l'Occupation devient de plus en plus insupportable avec les persécutions, les restrictions et les réquisitions. Michel Chaumet, spécialiste de l'occupation allemande dans les Deux-Sèvres, remarque que l'année 1942 marque une accentuation du poids de l'occupation allemande<sup>69</sup>. Notons qu'à partir de 1942, suite au prolongement de la guerre de l'Est qui ne devait durer que quelques mois, la situation du Reich devient précaire. Les États-Unis sont entrés en guerre alors que Hitler n'avait pas prévu de les affronter. L'année 1942 est celle de l'engagement total du Reich allemand sur le territoire soviétique ainsi que dans les Balkans, mais aussi en Afrique du Nord, sans oublier la guerre maritime dans l'océan Atlantique. C'est aussi l'année du débarquement allié en Afrique du Nord<sup>70</sup> qui provoque l'invasion allemande de la zone libre en novembre 1942.

Les réquisitions prennent une ampleur considérable partout en France. Le pillage des ressources est systématique et le bocage doit verser son tribut, sans toutefois parvenir à satisfaire les exigences allemandes. Les quelques exemples qui suivent, qui ne sauraient permettre de saisir la totalité du phénomène, suffisent à en illustrer la réalité<sup>71</sup>.

Au cours de l'hiver 1942-1943 (de novembre à février), le canton de Bressuire aurait dû fournir plus de 18 000 kg de beurre fermier ; il n'en sera collecté que 3 454,13 kg, soit à peine 20% du total exigé par les autorités d'occupation. En novembre 1942, le canton devait produire 13 640 œufs ;

---

<sup>68</sup> Pierre LABORIE, *L'opinion française sous Vichy*, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers Historique », Paris, 1990.

<sup>69</sup> Michel CHAUMET, *Les Deux-Sèvres dans la guerre, 1939-1945, la vie quotidienne sous l'Occupation*, Éditions Horvath, 1985.

<sup>70</sup> L'opération *Torch*, le débarquement allié en Afrique du Nord, eut lieu le 8 novembre 1942.

<sup>71</sup> Les sources, très lacunaires, ne permettent pas de procéder à des études statistiques plus globales.

seuls 1 843 seront effectivement prélevés ! Et en décembre, 3 881 œufs seront collectés sur les 17 780 réclamés, soit à peine 22% !<sup>72</sup>

Les sanctions sont fréquentes et les « mauvais producteurs » sont soumis à de lourdes amendes. Dans tout le canton, des dizaines d'agriculteurs sont ainsi concernés. La Préfecture conseille même à certains de se séparer d'une partie de leur cheptel de veaux afin de voir augmenter la production laitière<sup>73</sup>.

LISTE DES AGRICULTEURS DE LA COMMUNE DE ST-PORCHAIRE  
SANCTIONNÉS PAR LES AUTORITÉS ALLEMANDES POUR LIVRAISON INSUFFISANTE  
DE BEURRE FERMIER

N°	Nom	Commune	Imposition	Livraison	Déficit	Amendes
570	DESSYRE Didier	St-Porchaire -Loges	39,050	3,000	36,050	25.235
571	DESSYRE Pierre	-d°-	22,450	"	22,450	15.715
572	FAVREAU Benjamin	Marais	19,050	4,250	14,800	10.360
573	GAZEAU Alex.	Ferrier	44,650	11,950	32,700	22.890
574	GUILLEMET Alex	Madoire	84,600	21,300	63,300	44.310
575	HAULLEAU Frères	Botière	59,000	23,400	35,600	24.920
576	HAULLEAU	Botière	62,600	25,650	36,950	25.865
577	OMILLON Aug.	Boulais	50,650	18,750	31,900	22.330
578	PIERRE Alfred	Riparfonta	69,600	30,100	39,500	27.650
			454,650	138,400	316,250	219.275

Les sanctions ne sont  
connues avoir  
reçu notification  
des amendes dont ils  
sont redevables.

Liste des agriculteurs de la commune de Saint-Porchaire sanctionnés par les autorités allemandes pour livraison insuffisante de beurre fermier.

Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1489 W 2.

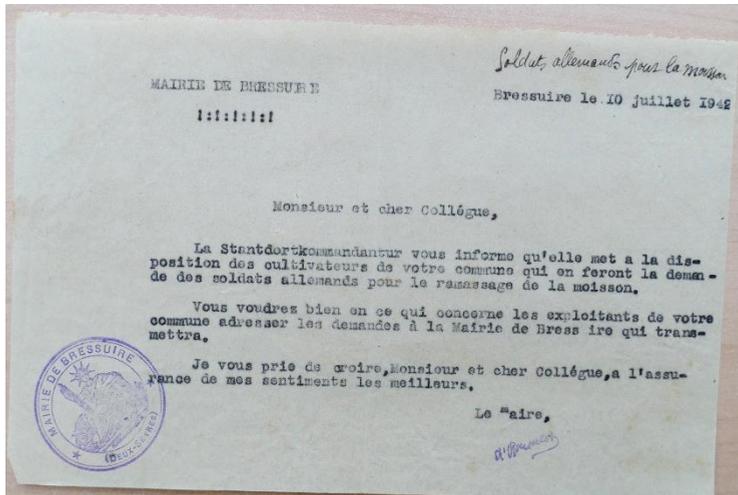
Dans un autre registre, à cette époque, les rapports des maires des communes indiquent que les fermes manquent de main d'œuvre pour les moissons à venir en raison de l'absence des hommes adultes retenus prisonniers dans le Reich. Le 10 juillet 1942, le maire de Bressuire avertit ses collègues que la *Standortkommandantur*<sup>74</sup> mettait à la disposition des communes en manque de main d'œuvre et qui en ferait la demande, des

<sup>72</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1489 W 2.

<sup>73</sup> *Idem*.

<sup>74</sup> Echelon de base de l'organisation militaire administrative allemande, établi dans une commune.

soldats allemands qui aideraient au « ramassage de la moisson »<sup>75</sup>. Les communes de la zone dirigée par la *Kreiskommandantur* de Bressuire, devaient en avertir les exploitants puis prévenir la mairie de Bressuire du nombre de personnels nécessaires.



Message du maire de Bressuire à son collègue de Clazay, 20 juillet 1942

Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté

L'envoi de soldats allemands dans les communes limitrophes a donc permis à l'arrière-pays de supporter l'effort de guerre demandé. N'oublions pas que l'occupant a tout intérêt à ce que les moissons se déroulent dans de bonnes conditions dans la mesure où l'essentiel de la production prend ensuite la direction de l'Allemagne. Le *Kreiskommandant* de Bressuire a d'ailleurs exigé, le 12 novembre 1941, dans l'intérêt du ravitaillement général, que les terres ne soient jamais laissées en friches, qu'elles soient mises en culture et que leur rendement soit facilité par une « équitable répartition d'engrais chimique et de bonnes semences<sup>76</sup> ».

Par ailleurs, afin d'assurer de bonnes récoltes, les autorités allemandes émettent le souhait d'avoir un regard sur la lutte contre le

<sup>75</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

<sup>76</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

principal nuisible de l'époque : le doryphore<sup>77</sup>. Dès septembre 1940, sur ordre de la *Feldkommandatur* de Niort, la préfecture des Deux-Sèvres demande à ce que « dans toutes les communes, tous les habitants disponibles, en particulier les femmes et les enfants (et en tout cas une personne au moins par ménage) devront se rendre sur les champs de pommes de terre pour y ramasser les doryphores ». Le préfet des Deux-Sèvres précise également qu'un contrôle sur place sera effectué par l'autorité militaire allemande.

Cette mobilisation de tous est une constante dont le préfet des Deux-Sèvres se fait l'écho auprès des maires du département, en rappelant à partir de septembre 1940 qu'il faut « employer toute la main-d'œuvre inoccupée tant qu'il y a des travaux à faire dans les champs, les autorités allemandes ne veulent pas tolérer la présence des gens oisifs (en âge de travailler) assis sur leur porte<sup>78</sup> ».

Commencée dès le début de l'Occupation, la réquisition des animaux s'accroît par la suite. En mars 1942, la Mairie de Bressuire est chargée d'organiser le rassemblement de tous les chevaux disponibles dans la ville et ses alentours, exception est faite des juments, poulains et des chevaux vieillissants<sup>79</sup>. La réquisition de chevaux à Bressuire intervient dans un contexte où le manque de véhicules automobiles se fait ressentir. André Rousselot, nouveau maire de Bressuire nommé par Vichy en 1941, rapporte d'ailleurs cette situation de quasi pénurie auprès de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en décembre 1942<sup>80</sup>. Les réquisitions des véhicules automobiles avaient été effectuées dès l'année 1941, pour permettre le transport du ravitaillement des unités allemandes. Les services de la mairie de Bressuire parviennent à établir en mars 1942 une liste des attelages de chevaux existant dans la commune et pouvant être éventuellement requis pour exécuter des transports à courte distance, comme par exemple le

---

<sup>77</sup> Le doryphore est un insecte parasite de la pomme de terre. Par assimilation, les Français ont affublé les soldats allemands de ce surnom de « doryphores » car ils étaient réputés gros mangeurs de pomme de terre et, pendant la guerre en réquisitionnaient une partie de la récolte.

<sup>78</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandatur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

<sup>79</sup> Arch. Mun Bressuire, 4H 62, Réquisition des chevaux, 1942-1943.

<sup>80</sup> *Idem*.

déchargement de wagons en gare. Une autre réquisition est organisée en août de la même année (voir ci-dessous).

VILLE DE BRESSUIRE août 1942.

Liste des propriétaires de chevaux.

MM.	ALBERTEAU Louis.....	Rue du Château ↓
	ALBERT Arsène.....	Rue Paul Doumer ↓
	BERNIER Frères.....	Route de Poitiers ↓
	BAPPOU Victor.....	Chemin de Malabris ↓
	BILLY Auguste.....	Place St.Jacques ↓
	BERNARD Docteur.....	Le Château ↓
	BODET Marcellin.....	Place Dupin ↓
	Collège St.JOSEPH.....	Rue du Temple ↓
	CANTEAU Jules.....	Place Notre Dame ↓
	COUSIN Yvon.....	Place Emile Zola ↓
	DEFOIS Pierre.....	Rue Jules Ferry ↓
	DEBORDE Joseph.....	Bard.Alexandre Ier ↓
	GILBERT Constant.....	Rue de Juillot ↓
	GUERIN Emile.....	Route de Nantes ↓
	GABARD Gabriel.....	Le Guédeau ↓
	GAZEAU Daniel.....	Route de Nantes ↓
	GELLOT Léon.....	Bard.Colonel Aubry ↓
	GELLOT Gaston.....	Rue St.Simon ↓
	IGNON Docteur.....	Rue Duguesclin ↓
	LECOMTE Georges.....	Le Terrier ↓
	LECOMTE Maurice.....	Bard. Maréchal Joffre ↓
	LUTON Frères.....	Route de Poitiers ↓
	MICHAUD Auguste.....	Place Labâte ↓
	PACHETEAU Joseph.....	Rue de la Tourette ↓
	PERRIN Emile.....	Rue Rouge ↓
	PAJOU Charles.....	Rue Barbaud ↓
	RANBAUD Jean.....	St.Cyprien ↓
	REYE Marc.....	Rue Hérault ↓
	TRIBOUILLARD Emile.....	Rue de la Huchette ↓
	VIOLEAU Victor.....	Le Colombier ↓
	VALADON-AUGENDRE.....	Place Emile Zola ↓
	VIOLAU Henri.....	Bard.Maréchal Foch ↓

P. A. P.

Liste des  
propriétaires de  
chevaux  
susceptibles  
dressée avant  
une réquisition  
allemande, le 4  
août 1942.

Arch. Mun.  
Bressuire, 4H 62.

## Vivre au quotidien

L'expression « Bressuire à l'heure allemande » prend tout son sens lorsque l'on évoque le couvre-feu imposé par les autorités allemandes dans la ville. La *Kreiskommandantur* exige le 12 décembre 1940, que « le camouflage doit être complet de la tombée de la nuit au lever du jour, soit en principe de 19 heures à 9 heures du matin heure allemande<sup>81</sup> ». Bressuire vit désormais au même rythme que les villes allemandes comme l'ensemble de la zone occupée qui doit s'aligner sur l'Allemagne. Les notes et avis des autorités allemandes, relayés parfois par la Préfecture, vont se succéder en

<sup>81</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

1940-1941 avec, de temps en temps, des rappels à l'ordre et des menaces de sanctions.

Les autorités allemandes prescrivent également les règles que les civils doivent suivre pendant les alertes lors d'attaques aériennes ou lorsque la ville est survolée par des avions britanniques de reconnaissance. Le Major Bolten demande ainsi, en décembre 1940, à ce que la Mairie prescrive aux habitants de garder un « calme complet », de vérifier que leur camouflage reste total, qu'ils s'éloignent des fenêtres (risques d'éclats), qu'ils ouvrent les portes et entrées des abris dès le retentissement de l'alerte et qu'ils ne quittent l'abri qu'à la fin de l'alerte. Les civils présents dans les hôtels et le cinéma doivent rester dans l'immeuble et gagner les abris. Enfin concernant les conducteurs, ces derniers doivent s'arrêter de suite, éteindre leurs phares et se diriger vers l'abri le plus proche<sup>82</sup>.

Les sources ne permettent pas de localiser les différents abris mais les témoignages citent la cave de la maison Bussi qui pouvait accueillir les habitants du voisinage, à l'angle de la rue Ferdinand Buisson.

Le 17 septembre 1941, le maire de Bressuire écrit à ses collègues du canton pour leur faire passer des affiches que les hôteliers, restaurateurs, loueurs de garnis et logeurs devront placer dans toutes les chambres de leur établissement. Ces affiches précisent que les hôtes seront tenus pour responsables de la non-observation des règles de camouflage (voir ci-dessous).



**Affiche de la Kreiskommandantur, septembre 1941**  
Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté

<sup>82</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

Les 19 et 24 octobre 1943, des tracts sont largués par des avions britanniques au-dessus du bocage. Découverts par des agriculteurs, à Terves et Breuil-Chaussée, ils sont remis à la Gendarmerie de Bressuire. Dans ses rapports adressés aux autorités, préfectorale et allemande, le capitaine Proust précise, pour le premier largage, qu'il s'agit d'exemplaires du « Courrier de l'Air » du 7 octobre 1943, intitulé « La Corse est libérée »<sup>83</sup>. Le second largage est constitué d'un paquet d'environ mille tracts liés ensemble par une ficelle et découvert dans un champ de betteraves.



Les autorités allemandes exigent qu'ils soient immédiatement remis à la *Kreiskommandantur*. Les conserver ou les diffuser entraînerait une traduction devant le conseil de Guerre pour les contrevenants. Elle interdit également que les civils s'approchent des avions britanniques qui sont abattus par la D.C.A. sous peine de sanction et ordonne que la gendarmerie

<sup>83</sup> Les « Courrier de l'Air » du 7 octobre 1943, intitulé « La Corse est libérée »<sup>83</sup>. Le second largage est constitué d'un paquet d'environ mille tracts liés ensemble par une ficelle et découvert dans un champ de betteraves.

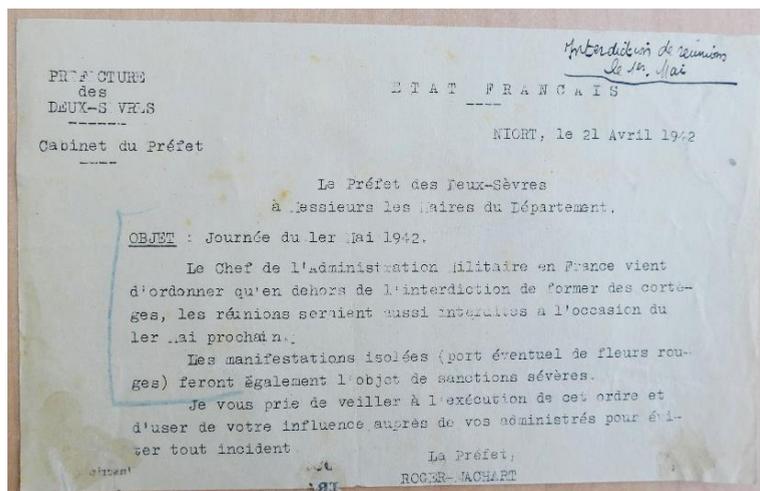
Ci-contre : exemplaire de tract « Le Courrier de l'Air », du 19 août 1943. Coll. privée

de Bressuire assure la surveillance des lieux où des avions alliés ont été abattus<sup>84</sup>.

Les autorités allemandes réglementent le moindre événement que les Bressuirais avaient l'habitude d'organiser chaque année, notamment les fêtes et les commémorations. La première interdiction frappe évidemment la commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale. Ainsi, la *Kreiskommandantur* fait savoir à la Mairie de Bressuire, le 8 novembre 1941, que « les préparatifs de quelque nature que ce soit pour le 11 novembre 1918 sont absolument interdits et que "vu les circonstances", ils peuvent être considérés par l'autorité occupante comme une provocation<sup>85</sup> ».

Le 4 novembre 1941, le Préfet avait déjà prévenu les maires du département qu'il interdisait « tout dépôt de couronnes ou d'emblèmes quelconques aux monuments aux morts, tout actes ou attitudes ayant un rapport manifeste avec le caractère de la journée<sup>86</sup> ».

Preuve de la collaboration étroite entre autorités d'occupation et Etat français, les cortèges, réunions... du 1<sup>er</sup> mai sont aussi interdits par Vichy sous peine de sanctions sévères.



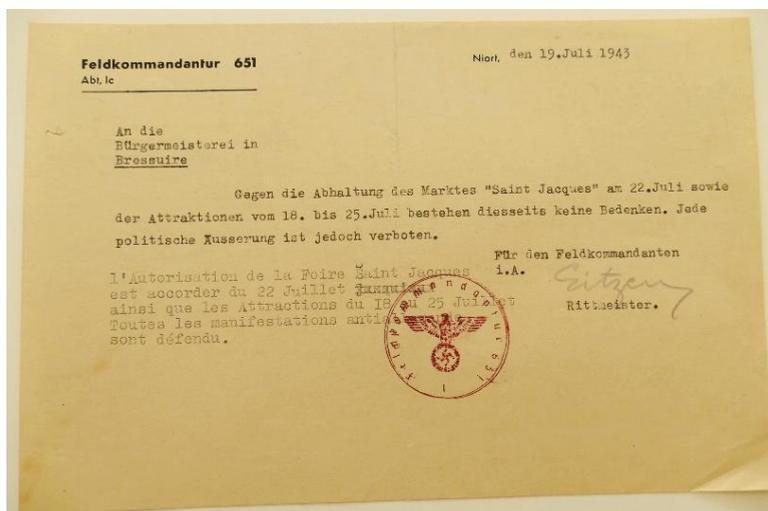
Note du préfet des Deux-Sèvres aux maires du département à propos du 1<sup>er</sup> mai, 21 avril 1942.  
Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté.

<sup>84</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

<sup>85</sup> *Idem*.

<sup>86</sup> *Idem*.

Tous les ans, le maire de Bressuire doit également demander l'autorisation, afin que les foires traditionnelles puissent avoir lieu : celle de la place Saint-Jacques<sup>87</sup> fin juillet et la foire Saboureau fin août. Et, bien que le *Kreiskommandant* autorise la première, il exige cependant que le Maire veille au respect des mesures relatives à la défense passive<sup>88</sup>. Au cours de celle-ci, des tapages nocturnes sont relevés par le *Kreiskommandant* Goehring qui, en guise de sanction, interdit dès lors la circulation entre 20 heures et 6 heures du matin du 24 juillet jusqu'au 6 août. Cinq Bressuirais sont punis : Léo Gorichon, cheminot ; Eugène Ollivier, mécanicien ; Henri Quechon, cheminot ; Robert Louis Métais, postier, Henri Peyraud, lieutenant de gendarmerie. Cependant Goehring précise aussitôt que « en égard du maintien correct de la population, je relève immédiatement les sanctions ». Mais, ajoute-t-il : « J'espère que je ne me verrai pas obligé de nouveau à sévir contre la ville<sup>89</sup>. »



**Autorisation de la foire Saint-Jacques par les autorités allemandes,  
le 19 juillet 1942**

*Arch. Mun. Bressuire, 4H 39.*

Certaines autres fêtes sont interdites par la préfecture sous la pression des autorités allemandes qui craignent des manifestations patriotiques. Le 7 mai 1943, par exemple, le préfet avertit tous les maires du

<sup>87</sup> Aussi appelée « Foire de la Saint-Jacques ».

<sup>88</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 39.

<sup>89</sup> *Idem.*

département que « à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, les 9 et 10 mai, les autorités d'occupation ont décidé d'interdire des manifestations et défilés de tous genres, seuls les services religieux habituels sont autorisés<sup>90</sup> ».

L'ouverture et la fermeture des magasins de la ville sont aussi décidées par la *Kreiskommandantur* qui, selon les périodes, établit les horaires auxquels les commerçants peuvent ouvrir leur boutique. Une note du 12 décembre 1940 ordonne aux hôtels, restaurants et cafés de fermer à 23 heures<sup>91</sup>.

La chasse est interdite dès l'année 1941, elle n'a été autorisée que lorsque la présence de lapins constituait un danger pour les cultures. Seulement deux Bressuirais sont accrédités pour les chasser, mais uniquement avec l'utilisation du furet et du chien.

Très rapidement, dès 1940, l'encadrement strict et la surveillance tatillonne de la population par les troupes d'occupation ne pouvaient qu'engendrer des actes isolés hostiles à leur encontre. Le 7 septembre 1940, le préfet des Deux-Sèvres, Bouche-Leclercq, écrit aux maires pour leur signaler que dans certaines communes des affiches avaient été déchirées et des insultes contre Hitler écrites sur d'autres<sup>92</sup>. Le 2 décembre 1940 un nouveau courrier du préfet informe cette fois-ci que « les écriteaux allemands [sont] barbouillés d'inscriptions politiques, notamment gaullistes<sup>93</sup> ».

Un an plus tard, le 9 décembre 1941, c'est au tour du maire de Bressuire, Rousselot, de prévenir ses collègues du canton que le *Kreiskommandant* se plaint que « deux panneaux délimitant le champ de tir situé à la sortie de la ville sur la route de La Chapelle-Saint-Laurent, ont été arrachés à deux reprises différentes ». Ces actes sont qualifiés de « sabotage » par les Allemands qui promettent des sanctions très graves. Par la même lettre, le Maire annonce que des mesures de rétorsion sont

---

<sup>90</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 39.

<sup>91</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

<sup>92</sup> Voir *supra*, p. 21.

<sup>93</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté, Avis de la *Kommandantur*, et mairie de Bressuire, et préfecture, 1940 - 1944.

prises contre la jeunesse de Bressuire dont l'attitude déplaît au Kreiskommandant, les jours de foires et les dimanches. Il leur est désormais interdit de s'attrouper à plus de trois, sur les trottoirs et dans les rues. Il leur est également ordonné de laisser le passage aux officiers et soldats allemands<sup>94</sup>.

En janvier 1942, c'est à nouveau un problème d'arrachage d'une pancarte allemande « sur fond blanc avec des lettres noires », route de Niort, à la sortie de Bressuire, qui provoque un échange de courriers entre le Maire et le *Kreiskommandant* Bolten. Ce dernier, menace en cas de récidive de faire poster « deux bourgeois de la Ville de Bressuire, pendant 3 semaines jours et nuits<sup>95</sup> » devant toutes les pancartes allemandes du territoire de la *Kreiskommandantur*<sup>96</sup>. Le Maire tente, en réponse, de dédouaner ses concitoyens en assurant que la fameuse pancarte a été « renversée par un troupeau d'animaux », ce qui ne semble pas avoir convaincu le major Bolten qui réitère ses menaces de sanctions. Les archives ne disent hélas pas ce qu'il en est résulté.

En tout état de cause, ces quelques « affaires » montrent que, très tôt, des actes qui peuvent être qualifiés d'actes de résistance ont montré qu'une partie de la population bressuiraise refusait la soumission à l'occupant.

### **Des rapports plus étroits entre les deux administrations**

Durant l'occupation, la correspondance entre le *Kreiskommandant* et le maire de Bressuire va être particulièrement importante. Elle confirme le vœu exprimé par le Maréchal Pétain qui souhaitait approfondir la relation avec l'occupant pour que chacun des deux camps y trouve son intérêt. Les événements démontrent rapidement qu'il s'agit d'une relation à sens-unique.

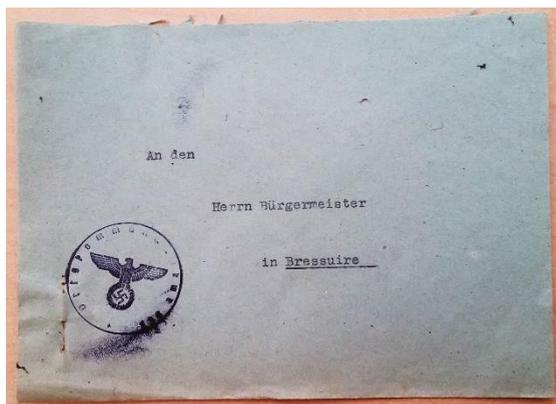
---

<sup>94</sup> Arch. Mun. Bressuire, (Clazay), non coté.

<sup>95</sup> Peut-on imaginer que la culture du Major Bolten l'ait amené à faire allusion aux bourgeois de Calais, qui, en 1347, se sont sacrifiés pour sauver les habitants de leur ville ?

<sup>96</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 39.

L'article 3 de la convention d'armistice de 1940 prévoyait que « dans les régions occupées de la France, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le Gouvernement français s'engage à faciliter par tous les moyens les réglementations relatives à l'exercice de ces droits et à la mise en exécution avec le concours de l'administration française. Le Gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et tous les services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte<sup>97</sup> ».



*Enveloppe type utilisée dans la correspondance entre le Kreikommandant et le Maire de Bressuire*

*Arch. Mun. Bressuire*

Dès le mois de juin 1940, les principes de la collaboration entre l'administration française et l'occupant allemand étaient ainsi posés.

La consultation de la correspondance échangée entre le maire de Bressuire et la *Kreiskommandantur* témoigne du fait que l'autorité allemande doit être informée de tout. Le maire doit même avertir la *Kreiskommandantur* de ses absences et en indiquer les jours. L'intérim est alors assuré par un de ses adjoints<sup>98</sup>.

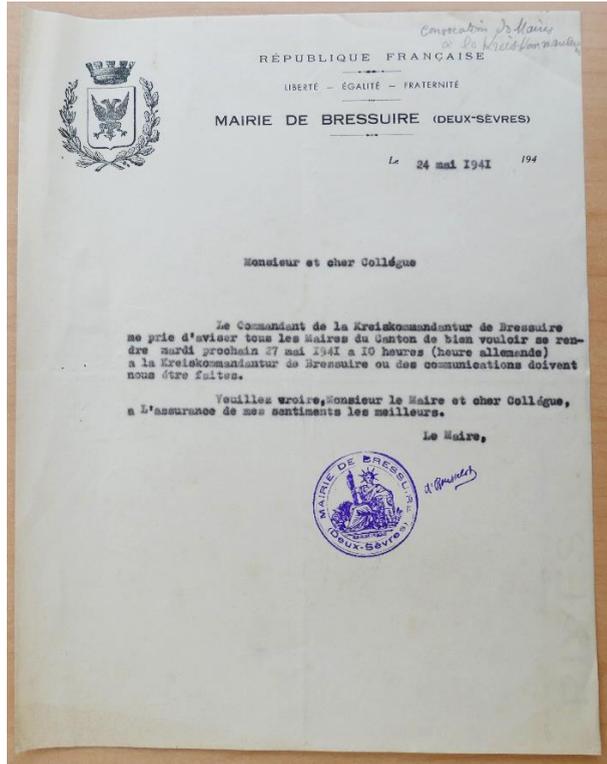
De même, le maire de Bressuire et ceux du canton sont régulièrement convoqués par le Kreiskommandant pour recevoir des instructions et ordres divers.

La documentation fournie par les archives municipales met en évidence l'accroissement de l'autorité du maire de la ville, en l'absence de sous-préfecture, finalement rétablie en 1942. Il rend compte de toutes ses

<sup>97</sup> Convention d'armistice – Texte de l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940, *Université de Perpignan*, disponible sur <http://mjp.univ-perp.fr>, consulté le 20 février 2019.

<sup>98</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 39, Correspondance Kommandantur de 1941 à 1943.

actions au préfet des Deux-Sèvres mais aussi au sous-préfet de Parthenay. C'est lui qui doit répondre aux exigences allemandes et pourvoir aux divers besoins des autorités d'occupation. Il assure le relais des informations, avis et ordres édictés par la *Kreiskommandantur* en direction de la population bressuiraise mais aussi plus largement de la population des communes du canton. Ainsi le maire de Bressuire fait office de trait d'union entre les autorités allemandes établies dans la ville et la population.



Convocation des maires du canton à la Kreiskommandantur, relayée par le Maire de Bressuire, le 24 mai 1941.

Arch. Mun. De Bressuire, (Clazay) non coté.

Moins d'un an après l'arrivée des Allemands dans la ville, le 17 mars 1941, René Héry, maire de la ville depuis 1901, est démis de ses fonctions par arrêté préfectoral, remplacé par André Rousselot, négociant en quincaillerie, décoré de la Croix de Guerre et grand mutilé de la guerre 14-18<sup>99</sup>. Il s'agit pour le pouvoir vichyste de nommer maire un homme sûr, acquis à sa cause, l'un des principaux notables de la ville qui, en plus d'être un héros de la Première Guerre mondiale, répondra aux exigences allemandes.

Le 23 mars 1941 le nouveau conseil municipal est installé dans ses fonctions. Didier Bernard, docteur en médecine, dentiste, chevalier de la légion d'honneur, est nommé 1<sup>er</sup> adjoint et Raymond Delaunay, bijoutier,

<sup>99</sup> André Rousselot a perdu un bras.

Croix de guerre, 2<sup>e</sup> adjoint<sup>100</sup>. Retiré de la vie politique, René Héry décèdera quelques mois plus tard le 8 août 1941, à l'âge de 70 ans. La municipalité est complétée par 15 conseillers. Il faut noter la forte proportion de médaillés, anciens combattants de la Première Guerre mondiale (10 sur 15). Un seul conseiller est issu du monde ouvrier, peu enclin il est vrai à soutenir le gouvernement de Vichy. Notons enfin la présence d'une femme parmi cette assemblée d'hommes (voir page suivante).

Au sein du conseil, plusieurs commissions sont mises en place : finances, travaux, hygiène-service social, bureau de bienfaisance, caisse des écoles, ravitaillement, foires et marchés. Elles doivent assurer au mieux la gestion des problèmes soulevés par l'occupation des troupes allemandes dans la ville.

Avec la nomination de ce nouveau conseil municipal, on note une augmentation des échanges entre la municipalité et la *Kreiskommandantur*. Si l'année 1940-1941 a vu une gestion des différents problèmes causés par les troupes d'occupation, les années qui ont suivi ont été marquées par la disponibilité de la Mairie qui s'efforce de satisfaire les exigences allemandes tout en trouvant des solutions pour ses administrés.

Lors de la signature de l'armistice à Rethondes, le 22 juin 1940<sup>101</sup>, l'article 19 de la convention a suscité des contestations de la part de la délégation française : « Tous les prisonniers de guerre et prisonniers civils allemands, y compris les prévenus et condamnés qui ont été arrêtés et condamnés pour des actes commis en faveur du Reich allemand, doivent être remis sans délai aux troupes allemandes. Le Gouvernement français est tenu de livrer sur demande tous les ressortissants allemands désignés par le Gouvernement du Reich et qui se trouvent en France, de même que dans les possessions françaises, les colonies, les territoires sous protectorat et sous mandat. » Après discussion entre les deux délégations, les Français ont fini par céder, condamnant ainsi les Allemands qui avaient fui le régime nazi. A Bressuire, la *Kreiskommandantur* réitère cette exigence auprès de la Mairie en septembre 1941 ; les refoulés, exilés, ou évacués

---

<sup>100</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 39, Correspondance *Kommandantur* de 1941 à 1943,

<sup>101</sup> Convention d'armistice, *op.cit.*

MM.	PAJOU Charles	Horticulteur (rue Barbaud)	Chevalier de la Légion d'Honneur
	REVAUT Constantin	Négociant en grains (rue de la Huchette)	Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaillé militaire et Croix de guerre, grand mutilé
	BUSSI Henri	Entrepreneur de travaux publics (rue Ferdinand Buisson)	
	VIGNEAU Fernand	Négociant en tissus	
	SCHULTZ Camille	Officier d'administration en retraite	Chevalier de la Légion d'Honneur
	BONNET Léon	Employé de commerce	Croix de guerre
	FROUIN Juste	Expert foncier	Chevalier de la Légion d'Honneur
	PELET Louis	Epicier (rue Paul Doumer)	Croix de guerre
	CHIRON Paul	Boucher (place Carnot, actuelle place des Anciens-Combattants)	Médaille militaire, Croix de guerre
	VERGNAULT André	Directeur d'assurances	Croix de guerre, Commandeur de l'Enseignement technique au titre du meilleur ouvrier de France
	RAMBAULT Jean	Cultivateur	Membre du Bureau National de la Corporation paysanne
	LE GUIGNIEC Paul	Pharmacien diplômé (Pharmacie Notre-Dame, place Notre-Dame)	Croix de guerre
MORIN Roland	Mécanicien SNCF		
	ICHON Henri <sup>102</sup>	Docteur-chirurgien clinique de Bressuire	Chevalier de la Légion d'Honneur
Mme	FROUIN Marcelle	Pharmacienne diplômée (Pharmacie Saint-Jacques, place Emile Zola)	

**Composition du Conseil municipal de Bressuire à compter du 23 mars 1941**

*Arch. Mun. Bressuire, 4H 39*

<sup>102</sup> A propos du docteur Ichon, voir : <http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/>

allemands doivent être recensés et leurs identités communiquées avant le 1<sup>er</sup> octobre. Toutefois, après examen, aucun civil allemand ne s'est avéré résider à Bressuire.

Dès le 10 septembre 1941, un peu plus de deux mois après l'invasion de l'URSS, la *Kreiskommandantur* ordonne cette fois à la Mairie de recenser tous les étrangers au-dessus de 15 ans de nationalité soviétique, de Lituanie, Lettonie ou Estonie ou de nationalité indéterminée<sup>103</sup>. Les personnes concernées doivent se présenter « personnellement » à la *Kreiskommandantur* de Bressuire le 12 septembre 1941 dans la matinée, de 9 heures à 11 heures, avec leur carte d'identité ou leur passeport. Rien dans les archives ne permet de savoir si des habitants de Bressuire ont répondu à ce recensement.

Le contrôle des habitants va aussi s'exercer sur les prisonniers de guerre, dès l'été 1941. Yves Durant, spécialiste du sujet, estime que 1,8 millions de soldats français ont été fait prisonniers en juin 1940 durant la Bataille de France<sup>104</sup>. Envoyés pour la plupart dans des camps en Allemagne, environ un tiers a été libéré mais sous diverses conditions. Les premiers prisonniers français qui furent relâchés sont revenus en France dès 1941. Certains Bressuirais ont ainsi pu regagner leur foyer comme en témoigne les demandes du capitaine Hoffmann<sup>105</sup> en août 1941. Le *Kreiskommandant* ordonne à la mairie de Bressuire de prévenir les prisonniers de guerre qu'ils doivent se rendre à la *Kreiskommandantur* le 1<sup>er</sup> ou le 2 septembre avec leurs papiers<sup>106</sup>, pour vérification de leur identité.

### **Les prélèvements humains au service de l'effort de guerre allemand**

Afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre du Troisième Reich dont les hommes sont envoyés au front ou dans les territoires vaincus, la France doit pourvoir à la pénurie de main d'œuvre allemande.

---

<sup>103</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 39, Correspondance *Kommandantur* de 1941 à 1943.

<sup>104</sup> Yves DURAND, *Les prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos, 1939-1945*, Hachette, 1994.

<sup>105</sup> Le capitaine Hoffmann officiait comme *Kreiskommandant* en l'absence du major Bolten.

<sup>106</sup> Arch. Mun Bressuire, 4H39, Correspondance *Kommandantur* de 1941 à 1943.

Sur ordre de l'autorité allemande, le régime de Vichy doit fournir au Reich près de 200 000 ouvriers qualifiés<sup>107</sup>. Afin de répondre aux exigences du recrutement de cette main d'œuvre, la propagande de Vichy va glorifier



Affiche de propagande pour le STO  
Arch. Dép. Ardennes, 21Fi 303

le dévouement du soldat allemand qui lutte contre le bolchevisme à l'Est. Dans un premier temps, le régime de Vichy décide d'instaurer la « Relève<sup>108</sup> », puis au début de l'année 1943, le Service du Travail Obligatoire (S.T.O)<sup>109</sup>. Patrice Arnaud qui s'est intéressé à ce sujet, explique que les hommes de 18 à 25 ans, mais aussi les femmes célibataires, étaient visés par ces mesures autoritaires édictées par le régime de Vichy<sup>110</sup>.

Au bout du compte, la France aura fourni à l'Allemagne près de 290 000 ouvriers pour remplacer les hommes absents dans les fermes ou dans les usines, mais également pour ériger les fortifications sur la côte ouest de la France.

En échange de cette contribution, seulement 50 000 prisonniers de guerre retenus en Allemagne sont libérés. La France devient aussi le premier fournisseur d'ouvriers qualifiés du Reich, toujours sans qu'aucune concession ne soit faite par les Allemands.

Les jeunes bressuirais ne sont pas épargnés par ces nouvelles mesures, ils sont convoqués par la gendarmerie ou la police afin d'être

<sup>107</sup> Bernard GARNIER et alii (dir.), *La main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003.

<sup>108</sup> Le 22 juin 1942, un compromis conclu entre l'Allemand Sauckel, en charge de la mobilisation de la main d'œuvre au service de l'effort de guerre allemand, et le chef du gouvernement français Pierre Laval permet la libération de prisonniers français contre l'envoi en Allemagne de travailleurs volontaires français, c'est la « Relève ».

<sup>109</sup> Le 16 février 1943, comme la « Relève » ne suffit pas aux besoins des Allemands, Pierre Laval institue le STO qui impose aux jeunes français de partir travailler en Allemagne.

<sup>110</sup> Patrice ARNAUD, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie, 1942-1945*, CNRS Éditions, 2010.

envoyés en Allemagne ou sur les chantiers de l'organisation Todt<sup>111</sup> qui entreprend la construction du Mur de l'Atlantique. Le 30 octobre 1942, l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées des Deux-Sèvres adresse une lettre au Maire de Bressuire, demandant à ce qu'un « recensement obligatoire en vue d'une réquisition de main-d'œuvre pour l'organisation Todt » soit effectué. Ce sont les ouvriers du bâtiment et des travaux publics âgés de 21 à 30 ans ainsi que les autres ouvriers âgés de 21 à 25 ans qui sont concernés<sup>112</sup>.

Les listes de recensement de population de la Mairie de Bressuire en 1942 permettent d'établir le nombre de jeunes gens disponibles en vue de les envoyer vers l'Allemagne<sup>113</sup>. Elles comptabilisent également les artisans-maîtres et artisans-compagnons déjà partis travailler en Allemagne, notamment au titre de la Relève ou pour le compte de l'organisation Todt. Elles indiquent également leur âge et leur situation (célibataire ou marié) : ce sont les bressuirais nés en 1912 qui sont surtout concernés par ce recensement.

Le 28 novembre 1942, un rapport de Delaunay, 2<sup>e</sup> adjoint au Maire de Bressuire, adressé au préfet René Chopin<sup>114</sup>, signale qu'un convoi de 20 individus est parti en car de la gare de Bressuire pour les besoins de l'organisation Todt. Mais le car est arrivé à la gare avec du retard et entre temps, les requis s'étaient dispersés dans les cafés des alentours. Lors de l'arrivée du car, bon nombre d'entre eux, en état d'ébriété, proféraient des injures à l'égard des services de la Ville. L'adjoint au maire déplore dans son courrier qu'il n'y avait que l'adjudant-chef de la gendarmerie de Bressuire pour maintenir l'ordre et demande à ce que les cars pour les convois futurs arrivent à l'heure pour éviter de tels incidents<sup>115</sup>.

---

<sup>111</sup> L'Organisation Todt a été créée par Hitler en 1938. Au départ, conçue pour construire un rempart bétonné sur la frontière occidentale du Reich, elle est chargée à partir du printemps 1942 d'édifier les 15 000 bunkers du Mur de l'Atlantique.

<sup>112</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 52. Recensements divers sous l'occupation allemande de 1942 à 1944.

<sup>113</sup> *Idem.*

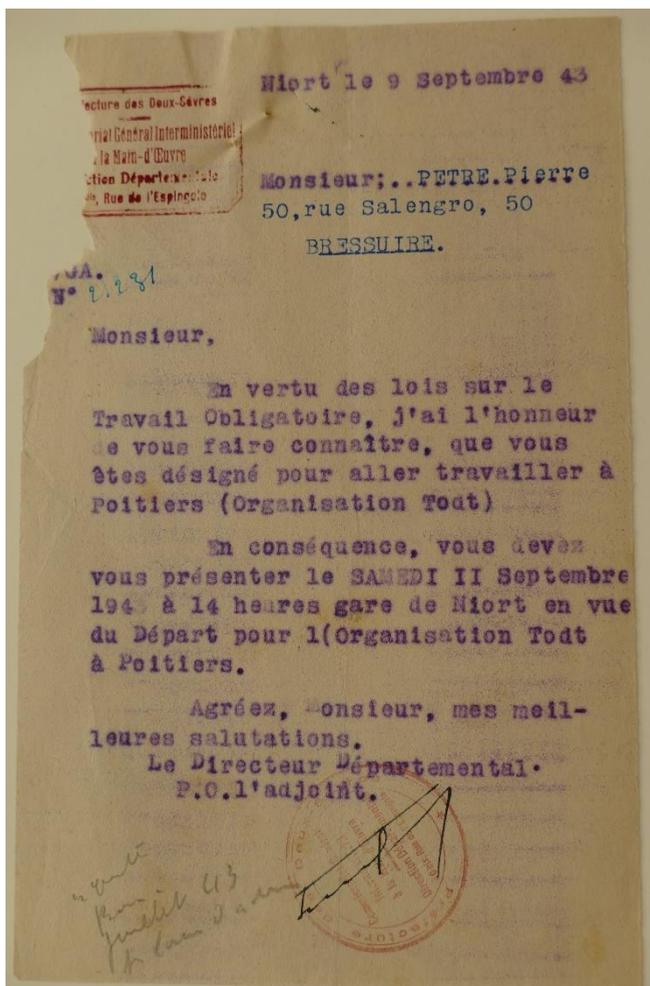
<sup>114</sup> René Chopin fut préfet des Deux-Sèvres du 8 février 1942 jusqu'au 28 octobre 1943.

<sup>115</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 52, Recensements divers sous l'occupation allemande de 1942 à 1944.



Document du Commissariat général interministériel à la main d'œuvre, à propos de STO  
(non daté)

Arch. Mun. Bressuire 4H 79



Lettre envoyée par la Préfecture des Deux-Sèvres à un jeune bressuirais, le 9 septembre 1943, le désignant pour aller travailler à Poitiers dans l'organisation Todt

Arch. Mun. Bressuire 4H 39.

Canton de <u>BRESSUIRE</u> .					
1-69768-G	CHESSE Louis	magasinier	Terves par Bressuire	manoeuvre	
2-69769-G	CLOTIN Roger	aide Electricien	Cornet deTerves	spécialiste	
3-69770-G	GRIMAUD Camille	sécheur	bourg de St-Ferchaire	manoeuvre	
4-69771-G	GUITON Jean	sécheur	la Marcolière de St-Ferchaire	manoeuvre	
5-69772-G	GUITON Paul	ébéniste	la Marcolière de St-Ferchaire	manoeuvre	
6-69773-G	LIGNONNIERE Jean	ouv. Forêtier	Bel Air de Terves	manoeuvre	
7-69774-G	RABY Robert	facteur	passage à niveau 125 de St-Ferchaire	manoeuvre	

Liste des ouvriers présents au départ de Bressuire pour l'entreprise Todt, le 20 février 1943.

Arch. Mun. Bressuire, 4H 79

*le 22 Mars 1943*

CHAMBRE DE MÉTIERS DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE  
de BRESSUIRE

ETAT DES ARTISANS (Maîtres ou compagnons) partis :  
pour l'ALLEMAGNE, au titre de la Relève,  
pour l'ALLEMAGNE, au compte de l'entreprise TODT,  
en FRANCE, au compte de l'entreprise TODT.

NOM, PRÉNOM, ADRESSE	PROFESSION	AGE	SITUATION DE FAMILLE	ALLEMAGNE		FRANCE	OBSERVATIONS
				Relève	Todt	Todt	
<b>ARTISANS-MAITRES</b>							
LIGARDE Hubert Rue Gambetta	Coiffeur	30	marié 1 enf			T.	
MERCERON Francis	Charcutier	29	marié 1 enf			T.	
RAFFOU Daniel Malabrit	Conserves	22	célibataire			T.	
POITEAU Clément Rue Huchet.	Menuisier	40	marié 2 enf			T.	
GIRARD Albert Pl.Barillet	Plombier	32	marié 1 enf	A.			
<b>ARTISANS-COMPAGNONS</b>							
AILLERIE Maurice rue Gamb.	Pâtissier	25	marié 1 enf	A.			
BEEJEAN Jacques Rue Possès	plombier	21	célibataire	A.			
BERTONNEAU René	Pâtissier	29	célibataire	A.			
BOURNEAU René	Horloger	21	célibataire	A.			
BUREAU Roger	Coiffeur	25	célibataire	A.			
CHAUVET Maurice	Electricien	21	marié 1 enf	A.			
CHAUVIN André	Menuisier	22	marié 1 enf	A.			
CHOLET Hubert	charpentier	21	célibataire	A.			
DELAUNAY Jacques	Horloger	22	célibataire	A.			
DESSAUVRE René	charcutier	23	célibataire	A.			
<b>PRISONNIERS</b>							
BILLET CHARLES	Cordonnier	36	marié 1 enf				
EVRARD Eugène	menuisier	34	marié 3 enf				
GATARD Hubert	maçon	43	veuf 2 enf				
GURDON Roger	menuisier	37	marié				
MERSON Gabriel	coiffeur	28	marié 3 enf				
MORIN Marcel	coutelier	39	marié 2 enf				
ROY Marcel	fourreur	34	marié 1 enf				

voir la suite a  
au dos

Liste des artisans de Bressuire partis dans le cadre de la Relève,  
ou de l'organisation Todt, (22 mars 1943) (page1/2)

Arch. Mun. Bressuire, 4H 52

De 1942 à 1944, à plusieurs reprises, des Bressuirais partiront ainsi, soit pour l'organisation Todt, soit dans la cadre du STO, en Allemagne.

En décembre 1944, après la libération de la ville, le maire provisoire,

Didier Bernard<sup>116</sup>, dans une lettre adressée au directeur départemental des prisonniers et déportés, mentionne le nombre de 180 déportés au titre du STO et 28 prisonniers de guerre transformés en travailleurs libres<sup>117</sup>.

Ces seules données suffisent à démontrer le poids des prélèvements humains au service des nazis en guerre dans une petite ville comme Bressuire.

### **Exclure et déporter les juifs**

Il ne s'agit pas ici de rappeler toute « l'implacable mécanique d'exclusion des juifs » puis leur déportation<sup>118</sup>, mais de poser quelques jalons de cette histoire, en insistant sur le rôle joué par la Kommandantur locale et les autorités bressuiraises : gendarmerie et municipalité.

Dès les premiers mois de l'Occupation, les Allemands vont mettre en œuvre la politique nazie antisémite. Le 18 septembre 1940, l'*Ortskommandant* de Bressuire écrit au Maire, lui demandant pour le 28 la liste des commerçants juifs et lui ordonnant de faire apposer sur leurs vitrines un écriteau de 30cm sur 30cm en papier blanc sur lequel doit apparaître une étoile jaune et l'inscription « Commerçant juif – Jüdisches Geschäft »<sup>119</sup> Deux commerces sont concernés à Bressuire<sup>120</sup>. Le 10 janvier suivant, la Feldkommandantur ordonne la fermeture de tous ces magasins juifs.

Le 8 octobre 1940, quelques jours après la publication de la loi portant « statut des juifs » par Vichy<sup>121</sup> et d'une ordonnance allemande prévoyant leur décompte dans la zone occupée, le préfet des Deux-Sèvres ouvre un

---

<sup>116</sup> Voir *infra*, p. 78.

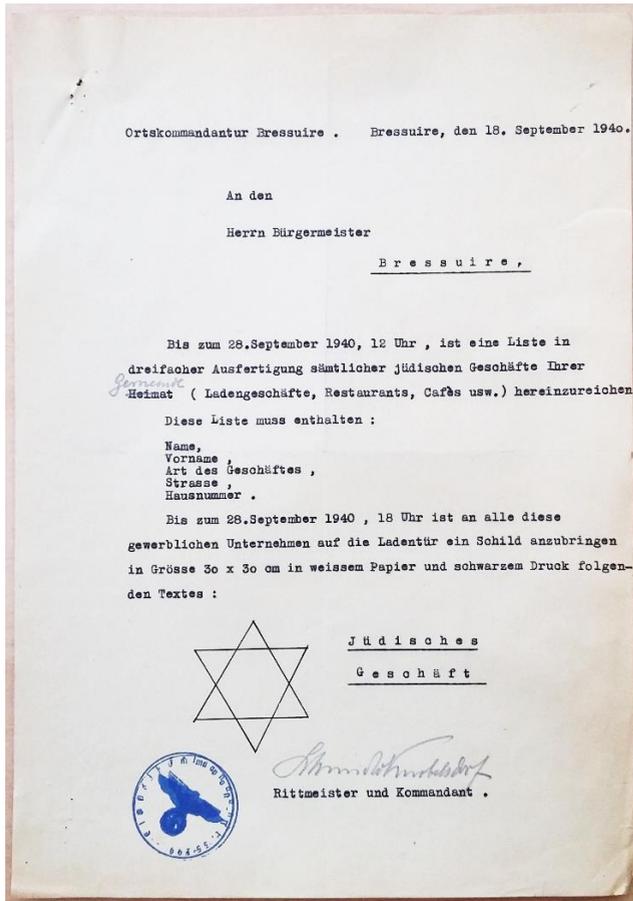
<sup>117</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 79.

<sup>118</sup> Benoît HABERBUSCH, *La Gendarmerie en Deux-Sèvres sous l'Occupation*, Geste éditions, La Crèche, 2007, p. 181.

<sup>119</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 39.

<sup>120</sup> Benoît HABERBUSCH, *La Gendarmerie en Deux-Sèvres...*, *op. cit.*, p. 184.

<sup>121</sup> Daté du 3 octobre 1940, le « statut des juifs » est publié au *Journal officiel* le 18 octobre 1940. Il a été rédigé à l'initiative et sous l'autorité du Maréchal Pétain qui l'a signé. Il marque le point de départ d'un antisémitisme d'Etat.



Lettre de  
l'Ortskommandantur au  
maire de Bressuire le 18  
septembre 1940

Arch. Mun. Bressuire 4H 39

registre de recensement des juifs de son département. 374 noms y seront inscrits ; à Bressuire, 7 familles, soit 24 individus et 5 personnes isolées<sup>122</sup>.

La situation des juifs ne cessa ensuite de se détériorer, ils sont petit à petit mis à l'écart du reste de la population. Il leur est bientôt interdit de quitter leur domicile, ils sont tenus de se présenter une fois par semaine à la brigade de gendarmerie la plus proche ou à la mairie. Dans un message envoyé à ses collègues du canton, le 18 juillet 1941, le maire de Bressuire leur demande de remplir un état de recensement des juifs de leur commune. Il précise même que « le Kreiskommandant attache une très grande

<sup>122</sup> Dominique LENNE, « J'ai porté l'étoile jaune à Bressuire », <http://www.hpb.asso.fr/J-ai-porte-l-etoile-jaune-a.html>, page consultée le 25 septembre 2019.

importance à être en possession de ces renseignements avant le 2 courant<sup>123</sup> ».

Le 1<sup>er</sup> septembre 1941, la mairie de Bressuire reçoit un avis de la sous-préfecture de Parthenay interdisant aux juifs de détenir des postes récepteurs de TSF et leur enjoint de les déposer à la mairie de leur domicile avant le 1<sup>er</sup> octobre. Le 26 septembre, le maire de Bressuire rendra compte au préfet de la saisie des postes des « Israélites » Raymond Cerf, Maurice Guerchovitch et Léon Amariglio<sup>124</sup>.

6 septembre 1941

Reçu de Monsieur GUERCHOVITCH Maurice demeurant à Bressuire  
2 rue Waldeck Rousseau à Bressuire, un poste de T.S.F

Marque Général Motoz  
N° 16.155 M

Ce poste a été remis à la Mairie de Bressuire le 6/9/41 conformément à la circulaire de Monsieur le S/Préfet de Parthenay en date du 1<sup>er</sup> septembre 1941

Bressuire le 6 septembre 1941  
Le Maire,

Reçu du maire de Bressuire du  
6 septembre 1941, d'un poste  
de TSF remis par Maurice  
Guerchovitch

*Arch. Mun. Bressuire, 4H 37.*

La sous-préfecture comme le maire de Bressuire se font le relais docile des mesures antisémites dictées par l'occupant. Et, du recensement à l'exclusion, on passe rapidement aux rafles et à la déportation.

Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1942, huit premiers juifs, étrangers, sont arrêtés à Bressuire par les gendarmes. Tous sont déportés en Allemagne par le convoi 42, du 6 novembre suivant. Le 8 novembre, la brigade de Bressuire arrête encore deux juifs d'origine grecque<sup>125</sup>. Le 31 janvier 1944, ce sont les juifs français qui sont appréhendés. Pourtant, un gendarme, Compain, a averti Aimé Sochard, une bressuiraise qui cachait des juifs : « la nuit prochaine, ils [les juifs] vont tous être ramassés<sup>126</sup>. »

<sup>123</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 39.

<sup>124</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 37.

<sup>125</sup> Benoît HABERBUSCH, *La Gendarmerie en Deux-Sèvres...*, op. cit., p. 191.

<sup>126</sup> Dominique LENNE, « J'ai porté l'étoile jaune à Bressuire », op. cit.

Seuls quatre juifs présents à Bressuire échappent à la déportation<sup>127</sup>. Aujourd'hui, Paul Briffe, 86 ans, se souvient de ces arrestations : « J'avais deux amis juifs, Félix et Sami [Rotsztejn], on jouait souvent ensemble sur la place Saint-Jacques. Un soir, les gendarmes sont venus les prévenir que la Gestapo viendrait le lendemain pour les récupérer. Le lendemain matin, ils ont été arrêtés et je ne les ai jamais revus<sup>128</sup>. »

---

## EN FINIR AVEC L'OCCUPATION

---

### L'année 1944

L'année 1944 est marquée par une intensification des bombardements alliés en France en vue du débarquement des anglo-américains en Normandie. Les gares et lignes de chemins de fer sont la cible des avions alliés sur une partie du territoire français durant les semaines qui précèdent et suivent le débarquement.

A Bressuire, le carnet de bord de la Défense passive atteste de la réalité de ces attaques aériennes. Le 10 juillet, le rédacteur note qu'à 2h05, un avion a survolé par trois fois la gare et le dépôt de la SNCF, larguant plusieurs bombes et faisant une victime, un employé, M. Souché, blessé à la cuisse droite. Le premier projectile est tombé sur la plaque tournante du dépôt, rendant l'appareil inutilisable. Le deuxième a détruit complètement un poste d'aiguillage. Le troisième est tombé sur la voie ferrée, la sectionnant sur une longueur de trois mètres. Un dernier a coupé une voie de garage. Partout, alentour, les habitations des quartiers de la Goblochère et du boulevard de La Rochelle (boulevard du Guédeau actuel) ont vu leurs

---

<sup>127</sup> Seul survivant de la famille Rotsztejn, Léon, qui va franciser son nom en Rochetin, demandera à la mairie qu'une plaque soit apposée en souvenir des juifs bressuirais disparus. Cette stèle, aujourd'hui square de la gare, porte le nom de 17 victimes bressuiraises du génocide juif, auquel il faudrait ajouter Maurice Guerchovitch arrêté en dehors des rafles, le 16 juin 1943, sur dénonciation, et les Amariglio Léon et Jacques.

<sup>128</sup> Témoignage de Paul Briffe (86 ans), résidant à Faye-L'Abbesse, originaire des Ardennes réfugié à Bressuire avec ses parents, recueilli le 10 mai 2019.

vitres exploser, des portes et fenêtres ont été arrachées, des plafonds lézardés<sup>129</sup>.

Le 3 août, c'est un train de troupes allemandes qui est visé par six avions qui le mitraillent et lui lancent deux bombes. Un soldat allemand est tué, un autre blessé. Plusieurs maisons ont souffert du bombardement, une est « pour ainsi dire démolie » et la ligne téléphonique Bressuire-Niort a été interrompue<sup>130</sup>.

A la suite des premières attaques aériennes sur les gares et voies ferrées du département, la Préfecture, le 1<sup>er</sup> juillet 1944, relaie auprès du maire de Bressuire un ordre de la *Feldkommandantur* de Niort qui demande à ce que toutes les communes du département dont le territoire se trouve traversé par des voies ferrées mettent en place des équipes en vue des « réparations à effectuer à la suite des détériorations possibles par bombardements »<sup>131</sup>. Dans un autre missive, elle enjoint à la mairie de recruter des ouvriers pour creuser des tranchées afin de se prémunir des attaques aériennes à venir<sup>132</sup>.

Dès lors, le 13 juillet, le maire André Rousselot publie un arrêté de réquisition temporaire de main d'œuvre masculine, entre 18 et 55 ans. Convoqués par rue, désignés au tirage au sort, les hommes seront astreints à deux jours de travail consécutifs. Et pour mieux convaincre ses administrés, le maire ajoute qu'il fait « appel à l'esprit de solidarité de tous pour que chacun en dépit de toute gêne personnelle accomplisse la tâche impérative qui lui est dévolue ». Plus loin, il demande à ce que « chacun supporte dignement sa part du sacrifice collectif », avant de conclure : « d'ailleurs, des sanctions sont prévues pour ceux qui se déroberaient à leur convocation »<sup>133</sup>.

Une liste de plusieurs dizaines de noms est établie, de ceux qui vont être régulièrement sollicités par les autorités allemandes (voir document page suivante).

---

<sup>129</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 56.

<sup>130</sup> *Idem*.

<sup>131</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 78, Réquisitions de main d'œuvre pour les Allemands, tranchées sur les routes, 1944.

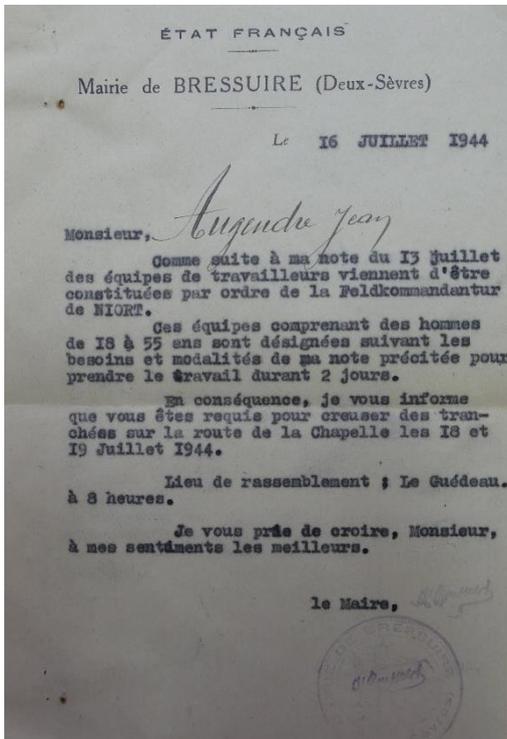
<sup>132</sup> *Idem*.

<sup>133</sup> *Idem*.



« ravitaillement en viande de Paris est actuellement de toute nécessité ». Dès lors, il est impossible à l'abattoir de se séparer d'une partie de son personnel<sup>136</sup>. La société « Le Dolo »<sup>137</sup> argue quant à elle du fait que son personnel est essentiellement composé de bouchers, charcutiers, tripiers... et qu'« ils ne semblent pas particulièrement désignés pour effectuer les travaux visés ci-dessus », à savoir réparer les voies ferrées<sup>138</sup>. Par ailleurs, elle aussi joue avec la fibre sensible et patriotique : « Il ne saurait être contesté que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour intensifier les envois de denrées à des populations éprouvées<sup>139</sup>. »

Les travaux de creusement des tranchées débutent à Bressuire à la mi-juillet. Aucun plan n'a permis d'établir le site exact et le nombre de



Ordre de réquisition de Jean Augendre, les 18 et 19 juillet 1944

Arch. Mun. Bressuire, 4H 78.

tranchées creusées, mais elles ne devaient constituer qu'une protection de fortune pour les employés de la gare et civils à proximité ainsi que pour les soldats allemands en faction dans le secteur.

Tout le mois d'août 1944, les troupes allemandes sont sur la retraite suite à l'avance rapide des alliés. Les actions de la résistance locale et les attaques aériennes des alliés ont rendu les troupes allemandes extrêmement nerveuses à Bressuire mais aussi dans l'ensemble du département où elles sont stationnées. Des arrestations et exécutions ont lieu. L'histoire locale retient aujourd'hui les drames survenus dans les

<sup>136</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 78.

<sup>137</sup> Le Dolo : « Société de Charcuterie, Triperie, Salaisons et Conserves », implantée à côté de l'abattoir de Bressuire.

<sup>138</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 78.

<sup>139</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 78.

communes de Cerizay et Montravers le 25 août 1944. Des accrochages entre groupes de résistance et Allemands encore présents dans le bocage ont lieu un peu partout.

A Bressuire, au soir du 26 août, tous les Allemands n'ont pas quitté la ville<sup>140</sup>. Le 27 août ils procèdent à des actes de sabotage sur les installations de la gare : « Pendant huit heures, les Allemands firent sauter à la dynamite toutes les installations et organes essentiels au trafic sur une longueur de 1 kilomètre, du pont de Nantes au dépôt. Il ne reste plus un carreau aux bâtiments de la gare.<sup>141</sup> » Le responsable de la Défense passive note en conclusion de son rapport, ce 27 août : « aucune voie, aucun poste d'aiguillage ne peut fonctionner actuellement.<sup>142</sup> » De nombreuses maisons d'habitations ont été touchées dans un large périmètre autour de la gare.

Les témoignages n'établissent pas le moment précis où les soldats allemands ont définitivement quitté la ville de Bressuire. Pour Guy-Marie Lenne, leur départ s'est effectué de manière échelonnée, « à la sauvette », durant les derniers jours du mois d'août. Notons qu'en 1944, l'armée allemande a perdu de sa superbe et est loin d'afficher la présentation et l'organisation de juin 1940, la retraite a lieu dans le plus grand désordre. En effet, les troupes allemandes manquent de moyens de locomotion, la quasi-totalité du parc automobile de la ville a été réquisitionnée durant les années précédentes et la voie de chemin de fer est hors d'usage. Les témoignages rapportent que, partout, les soldats allemands tentent de s'emparer des rares véhicules qui roulent encore. La situation est tellement désespérée qu'ils récupèrent les bicyclettes des civils. Les habitants se passent le mot afin de cacher leur vélo. C'est donc à bicyclette qu'une partie des Allemands fera la retraite.

Les derniers jours du mois d'août 1944 sont un moment d'incertitude où la population bressuiraise est partagée entre la joie de sentir la libération proche et la peur de savoir que les soldats allemands sont encore présents dans la région<sup>143</sup>. La tension est telle que le moindre incident peut déclencher des représailles violentes, comme ce fut le cas à

---

<sup>140</sup> Guy-Marie LENNE, « Été 1944, La libération de Bressuire », *Revue d'Histoire du Pays Bressuirais*, bulletin N°53, 2004, p 5.

<sup>141</sup> *Idem*, p.19.

<sup>142</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 56.

<sup>143</sup> Guy-Marie LENNE, « Été 1944, La libération de Bressuire », op. cit. p.21.

Cerizay et Montravers. A Bressuire, le jeune Guy Fouquaud est la seule victime civile de ces derniers jours qui ont vu la présence allemande à Bressuire<sup>144</sup>. La réquisition des bicyclettes des Bressuirais fut l'ultime exigence des Allemands à Bressuire.

### **Le coût de l'occupation**

S'il est une question difficile à résoudre, c'est bien celle du coût de l'Occupation. A Bressuire, les sources sont hélas trop parcellaires pour tenter même un premier bilan. Par contre, plus de 80 ans après les faits, la mémoire populaire a gardé de cette période le souvenir de la pénurie et des tickets de rationnement.

Sur l'ensemble du territoire de la zone occupée, dès les premières semaines de l'Occupation, le manque de denrées de première nécessité se fait sentir, même si l'acuité de cette pénurie est diverse selon les lieux et ressentie différemment selon les couches sociales : le sucre manque, la farine, la viande, le lait, le combustible pour se chauffer, même la graisse pour la cuisson ou encore les chaussures en cuir – données en priorité aux Allemands – se font rares.

Le système de rationnement que le régime de Vichy met en place afin de limiter au mieux les effets dus aux réquisitions allemandes et à la désorganisation de l'économie française est bien connu aujourd'hui<sup>145</sup>. Ce système est basé sur des cartes, dont les coupons sont devenus une sorte de nouvelle monnaie d'échange. Ainsi les Français sont classés en différentes catégories selon leur charge de travail et leur dépense énergétique supposée. Cette répartition alimentaire, autoritaire mais nécessaire, afin d'éviter la famine bouleverse le quotidien des Français. Mise en place à la fin du mois d'octobre 1940, le système va se sophistiquer avec la mise en place de nouvelles catégories au fur et à mesure des années d'occupation. Malgré tout, le rationnement mis en place par Vichy va se montrer le plus souvent inefficace<sup>146</sup>.

A l'exception des militaires, tous les Français sont devenus des

---

<sup>144</sup> Guy-Marie LENNE, « Été 1944, La libération de Bressuire », op. cit., p.18.

<sup>145</sup> Eric ALARY (dir.), Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON, Gilles GAUVIN, *Les Français au quotidien, 1939-1949*, Perrin, Paris, 2006.

<sup>146</sup> *Idem*.

« lettres imprimées » sur des cartes<sup>147</sup>. Ainsi les enfants de moins de 3 ans ont la lettre E, les enfants de 3 à 6 ans ont le matricule J1, les enfants de 6 à 12 le matricule J2, les Français de 12 à 70 ans qui n'effectuent pas des travaux de force ont la lettre 1, les Français de 14 à 70 ans qui travaillent dans des conditions pénibles et qui dépensent davantage de calories ont la lettre T, pour les Français de 12 et plus (pas de limite d'âge) qui travaillent dans le milieu agricole c'est la lettre C, pour les Français de plus de 70 ans qui ne peuvent être classés dans les catégories précédentes c'est la lettre V. Enfin une autre catégorie voit le jour durant l'Occupation, la catégorie J3 qui regroupe les adolescents de 13 à 21 ans ainsi que les femmes enceintes. Ces cartes, distribuées à la population française, donnent accès à des rations qui sont déterminés à l'avance par l'administration. Le système génère frustrations et jalousies au sein de la population, certains se considérant lésés<sup>148</sup>.

A Bressuire les files d'attente devant les magasins sont les symptômes visibles d'une population en état de pénurie. Lorsque l'hiver 1940 débute, les Bressuirais continuent cependant à se masser dans les files d'attente, tenant fermement dans leurs mains leurs tickets de rationnement, considérés comme la nouvelle monnaie dans un système de troc. Mais malgré la patience et les tickets, il arrive que les clients ne puissent acheter ce qu'ils veulent soit à cause d'un manque de stock soit parce qu'ils sont arrivés trop tard.



Coupons divers d'alimentation. Années 1941-1943  
Coll. HPB

<sup>147</sup> Eric ALARY, Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON, *Dictionnaire de la France sous l'Occupation*, Larousse, 2011.

<sup>148</sup> Dominique VEILLON, *Vivre et survivre en France (1939-1947)*, Payot, 1997.

Définir le montant exact du coût de l'occupation allemande à Bressuire voudrait dire aussi qu'il faudrait évaluer les multiples réquisitions auxquelles les Bressuirais ont été soumis.

Mais, le montant des indemnités perçues, les notes de frais concernant le logement et le blanchissage des troupes allemandes a été mal enregistré, lorsqu'il n'a pas été revu à la baisse ou impayé. Ajoutons également que dans certains cas, des Bressuirais en profitaient pour grossir le montant des indemnités auxquelles ils prétendaient.

Lorsque la ville est libérée en août 1944 et qu'un nouveau conseil municipal est établi avec Didier Bernard comme maire provisoire de Bressuire en attendant de nouvelles élections municipales, un état des dommages sous l'Occupation est rédigé concernant les maisons des particuliers ayant dû loger des soldats allemands et qui ont vu leur mobilier dégradé<sup>149</sup>. Pour chaque particulier, une fiche est établie sous la forme d'une déclaration concernant le logement et le cantonnement requis par les autorités allemandes durant l'occupation de la ville. Si aucun montant n'est indiqué il est cependant précisé si des dégâts ou disparitions ont été constatés, mais sans beaucoup de précision quant à la nature des dégâts. Des dizaines de particuliers ont ainsi déposé des déclarations.

D'autres sont adressées après la Libération au Chargé de fonction préfectorale : réquisitions et vols par les troupes allemandes durant la retraite, réquisitions des chevaux, charrettes et autres moyens de locomotion<sup>150</sup>.

### **Bressuire libérée**

L'occupation allemande à Bressuire a profondément marqué la population qui a dû vivre pendant 4 ans avec les privations et les réquisitions. A la libération de la ville, le 3 septembre 1944, les résistants sous les ordres du capitaine Sanson, chef local des F.F.I (Forces Françaises de l'Intérieur) prennent position dans les différents bâtiments officiels de la ville comme la mairie, la sous-préfecture, la Poste et la gendarmerie. Le château Allonneau, anciennement *Kreiskommandantur*, ainsi que l'école

---

<sup>149</sup> Arch. Mun. Bressuire, 4H 54, Dossiers dommages sous l'occupation allemande, dossiers nominatifs.

<sup>150</sup> *Idem*.

des garçons située sur le boulevard Nérison<sup>151</sup> sont également investis par les hommes de la résistance qui y établissent leurs quartiers. Il y a là une volonté d'effacer la présence allemande dans la ville et de marquer la libération du territoire. Les résistants sont reçus par le sous-préfet de Bressuire et le rassurent sur leurs intentions<sup>152</sup>. Rapidement le bouche à oreille opère dans la ville et la population s'empresse de venir aux nouvelles.

Durant la journée du 3 septembre, la ville pavoise et célèbre sa libération, mais les cérémonies officielles ont lieu le 6 septembre, relatées



**Photographies du défilé de la Libération de Bressuire le 6 septembre 1944 prises au carrefour de la Gendarmerie par G. Fuzeau**

*Coll. privée.*

<sup>151</sup> Histoire et patrimoine du bressuirais, *Dictionnaire des noms de rue de Bressuire*, Geste éditions, 2008.

<sup>152</sup> Guy-Marie LENNE, « Été 1944, La libération de Bressuire », *Revue d'Histoire du Pays Bressuirais*, bulletin 53, 2004, p 21.

par le *Courrier de l'Ouest*<sup>153</sup> dans son édition du week-end. Le matin, les mouvements de résistance prennent position symboliquement dans la mairie, la sous-préfecture, le tribunal, la gendarmerie, la prison et la gare. L'après-midi, des hommes en armes se regroupent au stade Jules Ferry pour le défilé. Le quotidien rapporte la présence de différents groupes de résistance comme « Libération » et « Front National », la ville est décorée aux couleurs des alliés. La population applaudit et acclame les résistants. Des gerbes sont également déposées au monument aux morts de la place Carnot. Une minute de silence est respectée. La troupe remonte ensuite la Grand'rue afin de se rendre à l'église où un *Te Deum* a retenti. La délégation prend possession officiellement de la mairie de Bressuire, à l'image de la mise en place du GPRF (gouvernement provisoire de la République française). Le maire André Rousselot est remplacé par une délégation municipale provisoire dirigée par Didier Bernard, également membre du Comité Départemental de Libération. Ce dernier devient maire par intérim en attendant l'organisation des élections municipales. Il prononce un discours durant lequel il appelle à « la concorde », il prône l'apaisement et en appelle à la justice : « Je dis bien apaisement et je pense que nous nous comprenons tous. Ça ne veut pas dire lâcheté et oubli. Ceux qui ont fauté, ceux qui nous ont poursuivi de leurs sarcasmes, de leur ironie, quand nous ne pouvions répondre, ceux qui ont douté de la patrie, apprendront que la résistance à l'ennemi aura une suite dans l'ordre, la justice et la fermeté<sup>154</sup>. » Les quelques collaborateurs connus et individus ayant profité de la guerre sont également traduits devant la justice.

Passés les lendemains de de la Libération, les Bressuirais vont devoir réapprendre à vivre en paix et tourner la page de cette longue période noire.

---

<sup>153</sup> Le *Courrier de l'Ouest* publie sa première édition le 21 août 1944, en lieu et place du *Petit Courrier*, journal autorisé par Vichy et dont les biens ont été placés sous séquestre au moment de la Libération. De son côté, La Nouvelle République sortira des presses pour la première fois en Deux-Sèvres le 8 septembre 1944.

<sup>154</sup> Guy-Marie LENNE, « Été 1944, La libération de Bressuire », *Revue d'Histoire du Pays Bressuirais*, bulletin N°53, 2004, p 24.